

LE TERROIR

Organe de la Société
des
Arts, Sciences et Lettres
de Québec.



Edmond LeMoine

Sommaire :

NOTRE OEUVRE; Le secrétaire.....	Page 1
PAGE D'ALBUM; (poésie) Léon-Mercier Gouin.....	3
AUGUSTIN-NORBERT MORIN; (Conférence) O. Gagnon.....	4
REFLEXIONS D'UN NATURALISTE; Geo. Maheux.....	20
LE BONHOMME THERIEN; Damase Potvin.....	28
LES ECHOS DE LA SOCIÉTÉ.....	37
BIBLIOGRAPHIE.....	43
<i>Gravures et Portraits</i>	
ONESIME GAGNON.....	4
L'ABBE PROVANCHER.....	21
A LA CAMPAGNE.....	27
NOTRE FAUNE.....	36

Abonnement : Un an, \$1.00. Six mois, \$0.50. Etranger, \$1.50

Taux d'annonces sur demande

Adresse : D. Potvin, Secrétaire de la rédaction, 14, Crémazie, Québec

La Société des Arts, Sciences et Lettres

(Extraits de la constitution)

1.—La Société des Arts, Sciences et Lettres a pour objet de grouper les Canadiens-français désireux de cultiver ou d'encourager les arts, les sciences et les lettres.

11. —Les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres sont classés en trois catégories : 1^o Associé, 2^o Actif, 3^o Honoraire.

1^o Le membre **Associé** est celui qui, en raison de ses aptitudes ou de ses goûts, peut aider la Société à atteindre son but ;

2^o Le membre **Actif** est un membre Associé qui a produit un travail littéraire, scientifique ou artistique jugé satisfaisant par le comité d'études ;

3^o Le membre **Honoraire** est celui qui a rendu ou peut rendre à la Société des services appréciables.

III.—La contribution annuelle est de \$5.00 payable en un versement.

Le Terroir

Organe de la Société des Arts, Sciences
et Lettres de Québec.

Revue Mensuelle


BUREAU
14. rue Crémazie. Québec

VOL. I

JANVIER 1919

No 5

Notre Oeuvre

N peu avant le début de 1919, la Société des Arts, Sciences et Lettres, dont le Terroir est l'organe, a commencé sa deuxième année d'existence; nous avons déjà dit que la nouvelle année s'était ouverte pour notre société sous les plus riants auspices. Dans les Echos de la Société de notre fascicule de décembre, le Secrétaire a fait remarquer qu'au cours de sa première année, la Société des Arts, Sciences et Lettres avait mis en pratique et développé très sensiblement deux de ses principaux moyens d'action pour réaliser son objet: Les concerts-conférences et la fondation d'une revue.

Les membres de notre société, sans fausse vanité, ont droit de se féliciter du succès de ces deux entreprises que n'avaient pas osé espérer, en un temps aussi court et au milieu de circonstances aussi difficiles, les fondateurs de notre œuvre.

Le Terroir maintenant vogue, toutes voiles dehors, vers le port du succès, malgré les écueils semés le long de la route particulièrement par la cherté de tout..... ce qu'il faut pour écrire et surtout pour imprimer. Quant à nos concerts-conférences, ils sont entrés, avons-nous raison de croire, dans le domaine de la popularité. Ils constituent l'une des meilleures manifestations intellectuelles de la société de Québec.

Enhardie par ces premiers succès, la Société des Arts, Sciences et Lettres a résolu de marcher encore plus vite dans la route qu'elle s'est tracée. Aussi, a-t-elle inscrit sur son programme d'action, pour cette deuxième année, la réalisation de deux autres de ses projets: les dîners-causeries et les séances d'étude; les premiers donnant accès au public et les autres se développant dans le cercle intime de la Société.

Les dîners-causeries seront donnés dans un restaurant à la mode à Québec, soit au Café de l'Hôtel du Gouvernement, soit dans celui du Château-Frontenac. Au cours du dîner, au menu simple mais substantiel, une causerie sur un sujet d'actualité mais toujours du terroir, sera faite par un membre de la société ou par un personnage en vue invité par cette dernière.

Les séances d'étude ont un objet plus modeste mais non moins intéressant et le voici. Le président du Comité d'Etude reçoit constamment des membres de la société les titres de sujets de causeries sur différentes questions concernant la province: sujets littéraire, historique, économique, politique, social, etc. Deux fois par mois, tous les membres de la société seront invités à une réunion aux quartiers généraux; là, un membre de la société, choisi au préalable par le président du Comité d'Etude, parlera pendant vingt minutes sur le sujet qu'il aura choisi; une discussion s'engagera ensuite entre tous les membres présents sur le sujet traité. Pour éviter la perte du temps, cinq minutes seront accordées à chaque membre pour exprimer son opinion sur la question posée.

Voilà en quelques mots l'objet des deux moyens d'action que la Société des Arts, Sciences et Lettres veut mettre en pratique pendant sa deuxième année d'existence. Elle ne croit pas trop téméraire la réalisation de ces deux objets; en tout cas, elle a l'assurance que tous ses membres voudront consacrer toute leur énergie au succès de ces entreprises.

LE SECRETAIRE.

Page d'Album,

à A. G.

*Il est des souvenirs qui vivent
En nous et qui partout nous suivent.
C'est l'ombre de nos anciens jours
Qui s'attache à nous pour toujours.
Il est des heures éternelles,
Des heures divinement belles ;
On les emporte en Paradis,
Car, ces heures du temps jadis,
Ces heures d'extases suprêmes
S'incarnent toutes en nous-mêmes.*

Nous en vivons,

Nous en mourons !

LÉON-MERCIER GOUIN

Montréal, janvier, 1919.

Augustin-Norbert Morin

SA VIE—SA CARRIERE POLITIQUE

par M. Onésime Gagnon, avocat

Conférence faite à la cinquième séance publique de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec.

"A.-N. Morin, citoyen intègre et éclairé, modèle des hommes politiques".

J.-A. Turcotte.

"Le Canada sous l'Union".



M. Onés. Gagnon, Avocat

les avocats canadiens, mais une pétition des Canadiens français du Bas-Canada a tout de suite signalé à Londres l'incongruité et l'injustice d'un pareil acte. Une ordonnance royale est venue remédier à ce grief et, à partir de ce moment, si la langue française n'a pas un status légal défini, admis et respecté, l'on a du

Monsieur le Président,

Monsieur le Juge en chef de la

Cour Supérieure, (1)

Mesdames,

Messieurs,

C'est au mois de novembre 1825. Lord Dalhousie, aristocrate hautain, gouverne le Bas-Canada. M. le juge Bowen vient de lancer un ukase qui a plongé dans une profonde stupeur la population française du Québec. Deux actions, intentées par des citoyens du comté de Kamouraska, ont été déboutées par ce magistrat parce que les brefs sont rédigés en français. Désormais, en vertu de cette décision injuste et contraire à la coutume établie, seules les procédures écrites dans la langue anglaise seront admises au palais. Le public s'émeut..... En 1764, on a bien tenté d'exclure de la Cour du Banc du roi

(1) Sir F.-X. Lemieux, juge en chef de la Cour Supérieure, hôte d'honneur de la Société à cette séance.

moins reconnu qu'elle "est en possession d'état devant les tribunaux". "Il n'est pas plus nécessaire, écrit l'Honorable M. Thomas Chapais, C.L. de stipuler pour elle que de stipuler pour la vie des Canadiens".....

Dans son rapport de 1789 sur l'administration de la justice dans la colonie, Francis Masères, procureur général du roi, huguenot peu sympathique à la cause française, avait écrit: "Les procédures sont rédigées tantôt en français et tantôt en anglais, selon que les procureurs chargés de ce travail sont canadiens ou anglais; et elles sont préparées dans le style et suivant la forme que les parties ou leurs avocats jugent à propos d'employer"..... Au surplus, l'ordonnance de 1785 avait décrété ce qui suit: "Le demandeur aura et obtiendra du greffe de la cour une sommation dans la langue du défendeur." Aussi, les avocats ont continué de plaider en français et les ordonnances ont été publiées dans les deux langues."

La décision arbitraire du Juge Bowen va provoquer encore des mécontentements sérieux. Nos bonnes gens doivent, dans une langue étrangère qu'ils ignorent, soumettre leurs griefs à la magistrature, sous peine de voir leurs droits méconnus, leurs plaintes étouffées. On murmure, on proteste, on crie au fanatisme.....

Bientôt paraît une publication qui cause un grand retentissement. Elle revendique fièrement en vertu du droit naturel, de la coutume et du bon sens, le droit de cité de la langue française devant les cours de justice. "La langue juridique d'un pays, dit-elle, c'est la langue du peuple qu'on juge..... La langue française est la langue naturelle des lois civiles françaises rétablies en 1774....." On s'étonne que ce langage admirable de logique, de modération et de fierté soit celui d'un étudiant de 22 ans. Les bureaucrates restent interdits..... Les Canadiens français se réjouissent de voir poindre en ce jeune homme d'allure si modeste et plutôt timide, à la plume déjà bien trempée, un futur défenseur de leurs libertés politiques.

C'est Augustin-Norbert Morin, dont j'ai voulu faire de la vie et de la carrière politique, le sujet de la présente causerie.

Né le 13 octobre 1803, à St-Michel de Bellechasse, Morin descend d'une lignée de terriens bretons, qui, dès l'aube de la Nouvelle-France, se sont établis à Beau-bassin, selon les uns, à Port-Royal, selon les autres, pour venir prendre racine sur les bords du St-Laurent dans la région de Montmagny.

Ses biographes s'accordent à louer son ardeur au travail, ses succès à l'école primaire et, plus tard, au Séminaire de Québec. Chaque année, à la distribution des prix, Etienne Parent, le journaliste de renom, et Morin se partagent les couronnes et les honneurs. Une génération d'élèves brillants a étudié au Séminaire vers 1800. C'est Louis-Joseph Papineau, Joseph-Rémi Vallières de St Réal, Louis Plamondon, Justin McCarthy, Philippe-Aubert de Gaspé, et plusieurs

autres, dont l'histoire garde les noms. Morin brille au premier rang. Non seulement excelle-t-il dans l'étude de la littérature, de la philosophie et des sciences, mais encore veut-il d'une même ardeur scruter les secrets des langues anciennes. On raconte qu'il étudiait l'hébreu au dortoir à la faible lueur d'une lampe fumeuse quand il voyait le surveillant s'endormir. Plusieurs fois, son amour de l'étude lui valut des réprimandes et des pensums.

Ce n'est pas un de ces "modèles" à la docilité flagorneuse et hypocrite, un de ces types de travailleurs maussades, à la mine renfrognée et hautaine. L'activité intellectuelle s'allie chez lui à la plus grande modestie. Morin est, à la fois, un élève de mœurs irréprochables et plutôt austères et un gai compagnon. Son amabilité le fait rechercher par tous les groupes. C'est le chansonnier de sa classe. (1) Deux romances, encore bien connues dans nos campagnes: "Moi, t'oublier, est-il en ma puissance?" et "Riches cités, gardez votre opulence", sont de sa composition.

Ses études collégiales finies, Morin hésite entre la robe noire du prêtre et la toge de l'avocat. Les luttes parlementaires montrent déjà un caractère d'acuité et de violence extrêmes. Papineau, dans toute la gloire de son immense talent, conduit contre l'oligarchie régnante la bataille pour la conquête des réformes constitutionnelles. Le tribun exerce sur la jeunesse de l'époque un ascendant extraordinaire. Passionnément épris de son pays, Morin frémit d'indignation quand il voit tous les jours les droits des siens lésés par les gouverneurs despotiques et les exploités qui ont juré l'anéantissement de notre race. La vision de sa patrie mutilée décide sa vocation. Il dévouera sa vie à la libération de ses compatriotes.

Brûlant de rompre une lance sous la direction d'un maître tel que Papineau, il commence donc ses études légales à Québec, au bureau du fameux Moquin, un des grands avocats du temps. Certaines personnes prétendent qu'il fit plutôt sa cléricature chez Sa Seigneurie le juge Van Felson.

Sa lettre au juge Bowen lui vaut une grande popularité. Papineau et ses amis se félicitent d'avoir découvert, dans ce jeune homme d'allure timide, un lutteur de forte taille. Ludger Duvernay qui plus tard fondera la Société St-Jean-Baptiste et Denis-Benjamin Viger l'appellent à Montréal, foyer du mouvement anti-bureaucratique; "les bureaucrates", c'est ainsi qu'on dénomme les adversaires de Papineau, les favoris du gouverneur qui se partagent les fonctions officielles, les sinécures et les prébendes administratives. En ce temps-là, dans le langage populaire, on les appelle, dans le Québec: "La clique du château." (2)

(1) Ses couplets patriotiques et romanesques déterminent un jour son expulsion temporaire du Séminaire. Mais cette punition n'est nullement motivée. Il vouera toujours aux muses un culte discret.

(2) Dans le Haut-Canada: "The Family Compact".

Denis-Benjamin Viger ouvre à Morin les portes de son étude légale et Duvernay lui confie la direction de la *Minerve* qu'il vient de fonder. C'est le seul organe de défense possédé par nos compatriotes. *Le Canadien*, ressuscité par Etienne Parent en 1820 vient en effet de suspendre sa publication.

Le premier numéro de la *Minerve* paraît le 9 novembre 1827. D'un style modéré et digne, Morin a rédigé le prospectus du journal: "Nous aurons pour la religion, dit ce jeune directeur de 23 ans, le respect que lui assure son caractère divin et les sublimes vérités qu'elle enseigne aux hommes. Nous suivons avec attention la politique du pays. Ardents à soutenir les intérêts des canadiens, nous leur enseignerons à résister à toute usurpation de leurs droits en même temps que nous tâcherons de leur faire apprécier et chérir les bienfaits et le gouvernement de la mère-patrie..... L'histoire de notre pays sera aussi un des objets principaux de nos recherches."..... A.-N. Morin a été fidèle à ce programme. Tant qu'elle reste sous sa direction, la *Minerve* ne cesse pas d'être la sentinelle vigilante de la religion catholique et de la race française.

Ne faut-il pas un courage plein de témérité pour entreprendre à cette époque la publication d'un journal? Les gens lettrés sont plutôt rares. Souvent le directeur doit se faire reporter, correcteur et distributeur. Malgré le bon accueil du public, la *Minerve* ne recueille que 240 abonnements. Aussi, suspend-t-elle sa publication quinze jours après l'émission de son premier numéro; mais reparait le 12 janvier 1828. Ses bureaux deviennent le centre de ralliement des "Patriotes" à Montréal. Morin lui donne le meilleur de son enthousiasme, de son talent déjà mûri par un travail opiniâtre, pendant qu'à la Chambre d'Assemblée, il va devenir un des premiers lieutenants de Papineau. Admis au Barreau en 1828, à 25 ans, il est élu la même année député du comté de Bellechasse, son comté natal, à la Chambre d'Assemblée qui siège dans l'ancien évêché situé dans le jardin Montmorency. Sa réputation est déjà considérable. Admirablement renseigné sur l'histoire de la colonie, l'histoire d'Angleterre, le droit constitutionnel, et l'économie politique, il est très bien préparé pour jouer le rôle que ses amis et ses protecteurs attendent de lui. Bientôt Papineau, qui l'a en haute estime, favorise sa nomination au poste de secrétaire de la majorité de la chambre, dont il lui appartiendra de rédiger les motions, manifestes et résolutions.

—o—

Pour bien apprécier la position que va prendre Morin et ses amis Lafontaine, Neilson, Quesnel et Cuvillier, sous la direction de Papineau, à la Chambre d'Assemblée, examinons ensemble quels étaient aux points de vue, juridique et politique les droits de notre race.

Par la conquête, le droit public anglais a remplacé le droit public français. En vertu du droit commun et du droit international, notre droit privé ne doit pas changer, mais en 1764 une proclamation du roi nous prive de nos lois civiles fran-

gaises et "le serment du test" place ceux des nôtres qui veulent entrer dans l'administration dans l'alternative douloureuse et impossible d'abjurer leurs croyances les plus chères. C'est l'arbitraire qui domine et l'injustice qui triomphe. Notre langue française n'a pas de status légal; on tentera de la supprimer. Le mot d'ordre est donné: dans l'église et dans l'école, il faut violenter l'âme des petits. La race française est vouée à la déchéance prochaine. Qu'elle soit saxonne—ou qu'elle périsse!

A Londres, des hommes d'Etat épris de justice nous sont favorables et s'étonnent que certains politiciens songent à nous imposer un régime d'oppression. "Si les Canadiens sont sujets du roi, disent-ils, avec logique, ils ont les droits et privilèges des citoyens libres." Mais, à quelques rares exceptions près, les anglosaxons qui viennent au Canada sont d'accord pour nous dénationaliser. (1)

La lutte des deux races va commencer. Des circonstances spéciales montrent bientôt chez ces deux groupes en conflit, la hauteur morale et la mesure de loyauté. Depuis 14 ans et demi, le drapeau fleurdelisé ne claque plus à la citadelle de Québec. Nos pères, fidèles à leur nouvelle allégeance, volent à l'appel du clairon pour repousser l'envahisseur américain, pendant que les marchands anglais tiennent conseil pour décider s'il n'est pas plus pratique de donner à Montgomery les clefs de la ville, et que d'autres plus avisés se réfugient sur l'Île d'Orléans pour attendre la fin de la guerre. Et quand la victoire favorise les armées anglaises, grâce au courage de quelques Canadiens français oubliés de leurs griefs, les Américains en déroute se vengent de leur défaite en brûlant les propriétés de nos compatriotes.

Cette noble conduite est appréciée par Downing Street. Les opinions favorables à l'octroi des mesures de liberté finissent par prévaloir et les Communes anglaises votent en 1774 l'Acte de Québec que nous appelons notre grande charte. Cette loi est certes un acte de justice parce qu'elle rétablit nos lois civiles françaises, abolit le serment du test, et permet le libre exercice de notre religion. Mais le Conseil Législatif qu'elle crée n'est pas électif. Cette chambre ne donne au peuple aucun contrôle des dépenses publiques. C'est encore l'arbitraire qui domine dans l'administration, puisqu'en définitive tout relève du bon plaisir du gouverneur. Oscar Dunn a raison d'écrire plus tard que cette constitution nous a mis "à la merci d'une oligarchie despotique".

L'Acte Constitutionnel de 1791, dans l'esprit de Pitt, est un grand pas de plus

(1) Personne n'est plus sévère à l'égard de ces derniers que l'historien américain Bancroft: "La plupart, écrit-il, étaient des gens qui avaient suivi l'armée, des gens grossiers qui avaient tous leur fortune à faire et peu scrupuleux sur le choix des moyens." "Je vous les donne, écrivait le général Murray, comme la collection la plus immorale d'individus que j'aie jamais vue." "Et cependant, ajoute Bancroft, c'était parmi ces gens et parmi eux seulement, bien qu'ils ne fussent que 450, qu'il fallait choisir les magistrats et composer les jurys; car tous les catholiques avaient été dépouillés de leurs droits politiques. La province paisible et sans résistance fut livrée à une horrible oppression. L'Histoire n'offre aucun exemple d'une aussi criante injustice..." Et Bancroft aurait pu ajouter ce détail piquant sur l'administration de la justice. Le premier juge nommé sous le nouveau régime sortit de prison pour revêtir l'hermine.

vers la liberté. Il marque chez nous l'inauguration des institutions représentatives. Cette législation devait, dans l'opinion du grand homme d'Etat anglais, mettre un terme à la rivalité entre les anciens habitants français et les émigrés de la Grande-Bretagne. Les prévisions humaines sont souvent trompeuses. Jamais la rivalité n'a été aussi grande que dans la suite.

L'Acte de 1791 divise le Haut et le Bas-Canada en deux provinces distinctes, donne à chacune une Chambre d'Assemblée élue par le peuple avec un Conseil Législatif nommé par la Couronne. Pour la première fois, au pays, le peuple pourra élire ses représentants; cependant, il ne gouverne pas encore. La constitution manque d'élasticité, car, son application dépend encore du bon plaisir du gouverneur et des Conseils Législatif et Exécutif qui, tous deux, font échec aux volontés populaires. Le Conseil exécutif administre le pays sans se soucier des désirs des députés, et les conseillers législatifs, qui ne sont responsables de leurs actes envers personne, restent les instruments serviles du gouverneur.

On a dit que nos pères n'étaient guère préparés à utiliser les institutions représentatives. Ils voyaient avec méfiance, disent les uns, l'établissement du nouveau régime, qu'ils appellaient une "machine anglaise à taxer". Durham remarqua vers 1835, qu'à cause du défaut d'institutions municipales chez eux, les Canadiens français n'étaient pas mûrs pour le "self-government". Par éducation et tradition, disent les autres, nos ancêtres étaient habitués à voir dans le caprice même des princes et des gouverneurs français, une manifestation de la volonté divine à laquelle tout bon chrétien doit une obéissance passive et absolue. Le nouvel évangile de 89 n'avait pas encore été substitué à la théorie du droit divin des rois. Quoi qu'il en soit et malgré les exagérations, les erreurs, les fautes des Canadiens, ils n'étaient nullement rétrogrades. Ils furent de leur temps. Les abus du régime nouveau, soulèvent l'indignation dans le cœur de ces gens fiers, dans les veines desquels coule le même sang normand qui arrachait la Grande Charte et les autres mesures libertaires aux monarques absolus de l'Angleterre. La jeunesse étudie le droit constitutionnel et le magnifique développement des institutions représentatives dans le Royaume-Uni et, bientôt, elle revendique les réformes et libertés nécessaires au nom des coutumes ou précédents, qui ont fait de l'Anglo-Saxon, l'un des grands peuples du monde.

Il apparaît tout d'abord, en 1791, que contrairement aux coutumes constitutionnelles anglaises établies depuis des siècles en Angleterre, la chambre basse, c'est-à-dire, celle qui est élue par le peuple, dont les 19-20 sont Français, n'aura pas le contrôle des subsides, c'est-à-dire des sommes d'argent ou taxes que les électeurs votent à l'exécutif par l'intermédiaire des députés.

Le Conseil exécutif, c'est-à-dire les gouverneurs et les préposés à l'administration nommés par la Couronne sur la recommandation du gouverneur, nomment aux emplois publics les fonctionnaires de leur choix, règlent eux-mêmes le chiffre

de leur salaire, dépensent toutes les sommes d'argent qu'ils jugent utiles pour les travaux publics, les postes, l'armée, etc., tandis que, de leur côté, les représentants du peuple ne peuvent en aucune façon contrôler les actes du Conseil exécutif et ne peuvent voir à l'appropriation et à la répartition des impôts prélevés. A cette époque la liste civile (1) est au Canada fort restreinte. Si donc la Chambre d'Assemblée doit renoncer à la voter annuellement, comme c'était son désir, elle renonce par là même à "l'administration des deniers publics, autant vaut dire à son existence." (2) Le but des législateurs britanniques n'est donc pas atteint ou la constitution de 1791 n'est qu'un vulgaire camouflage, si vous me permettez cette expression à la mode. En effet, la chambre est d'autant plus impuissante que la plupart des lois qu'elle propose, des réformes qu'elle préconise sont impitoyablement rejetées par le gouverneur et les conseillers législatifs.

Les députés basent leurs légitimes revendications sur les grandes assises de la constitution anglaise: la grande charte, "The Petition of Rights", et "The Bill of Rights". La grande charte proclame que seul le Parlement peut voter l'impôt et l'octroi. The Petition of Rights énonce la consécration formelle du principe qu'aucune taxe ne peut être prélevée sans le consentement du Parlement. The Bill of Rights déclare qu'il est illégal de lever des taxes pour la Couronne sans l'approbation de la Chambre des Communes. La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, s'appuyant sur cette saine doctrine constitutionnelle, réclame, elle aussi, le droit de contrôler les sommes votées pour les fins de l'administration de l'Etat. Le gouverneur et le Conseil Législatif persistent dans leur obstination et rejettent le budget tel que voté par les députés.

Ceux-ci, sans doute, n'auraient pas commis les excès qu'on leur reprochera plus tard si les conseillers législatifs, "les fonctionnaires officiels avaient fourni des garanties suffisantes d'honnêteté et de compétence". "Mais on vivait, dit De-Celles, sous le régime du favoritisme le plus éhonté. Ici, c'est un ami du pouvoir, conseiller législatif et juge à la fois; (3) là, on voyait un traducteur du parlement sur le siège des juges, un lieutenant-gouverneur (4) avec de forts appointements vivant hors du pays sans remplir les droits de sa charge, ailleurs, un juge payé par l'Etat se faisant remettre des honoraires par des plaideurs".

Ce que l'Assemblée voulait atteindre par le contrôle des subsides, c'était "les abus de tous genres, le cumul des emplois et des sinécures." "Elle réclamait, dit Turcotte", l'indépendance des juges, l'exclusion des employés publics de la chambre, la réforme du Conseil Législatif, qu'elle voulait électif, elle revendiquait les propriétés coloniales, voulait les réformes judiciaires et administratives et la responsabilité à la législature des membres du gouvernement."

(1) On appelle liste civile les sommes destinées à payer les salaires des fonctionnaires publics permanents, soit les préposés à l'administration et les dispensateurs de la justice. (Groulx).

(2) L'abbé Groulx.

(3) L'honorable Jonathan Sewell.

(4) Le lieutenant-gouverneur de Gaspé.

La lutte devint plus intense sous le gouvernement de Lord Dalhousie. Ce gouverneur, tout partial qu'il est, promet d'abord de faire disparaître les abus par trop criants. Mais Papineau et ses amis apprennent bientôt avec stupeur qu'à Westminster, on vient de proposer sans raison, sans justification et sans apparence de droit, le rappel de la constitution de 1791 et l'asservissement de notre race. Londres semble prête à sacrifier, aux intérêts des marchands anglais du Bas-Canada et des fonctionnaires irresponsables, les droits acquis et les libertés des Canadiens français dont la fidélité a encore une fois assuré le triomphe des armées anglaises en 1812, 1813 et 1814. En effet, pour la première fois en 1822, on réclame l'union du Haut et du Bas-Canada et la proscription de la langue française à la législature. Sans Labouchère, MacKintosh et Hume, ce bill, qui donnait une prépondérance énorme à la représentation de l'élément anglais aurait reçu la sanction royale. Suivant le mot d'un historien, "on déclarait le peuple déchu de son droit de vivre et l'on fixait froidement le jour de ses funérailles." (1) Papineau et Neilson s'embarquent pour l'Angleterre et vont remettre à Lord Bathurst, ministre des colonies, les protestations des Canadiens jointes à celles de 6,000 "free holders" du Haut-Canada qui s'opposent à ce projet néfaste pour nous.

Qu'on ne perde pas de vue que les Canadiens français en luttant ainsi contre le bureau colonial pour la conquête de libertés légitimes, n'étaient pas inspirés par une mesquine rivalité de races. A Québec, Neilson et Andrew Stuart reconnaissent Papineau comme leur chef. Le Haut-Canada, (2) le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse peuplés en majorité d'émigrants anglais et de loyalistes américains, réclament également des réformes constitutionnelles. Mais dans ces provinces les gouverneurs et les favoris du pouvoir ont moins d'audace et de fanatisme. Nous ne sommes là qu'une poignée, et la multiplication des berceaux français ne trouble pas encore leur sommeil.....

Westminster donne le coup de grâce au projet d'Union de 1822 et les marchands anglais de Québec et Montréal, qui ont intrigué à Downing Street, l'ensevelissent dans leurs cartons pour le sortir en 1840. A son retour, Papineau constate avec une indignation croissante que, durant son absence, Lord Dalhousie a persécuté les nôtres et que "la clique du château" est devenue plus arrogante que jamais. A bout de patience, Papineau engage la lutte avec une violence extrême et tonne contre les abus. Forcément, Lord Dalhousie doit bientôt avouer à la Chambre que le receveur Caldwell a converti la somme énorme de \$96,000 à son usage personnel. Bigot n'a jamais été plus coupable. A maintes reprises, le Conseil Exécutif a refusé d'optempérer au désir de la Chambre qui exige de

(1) L'abbé Groulx.

(2) Dans cette province, le parti qui, au début du dernier siècle, lutte contre "the Family Compact" fut appelé: "The Jacobins" par les partisans de l'oligarchie. Un de ses chefs, Jackson, était un gradué de Balliol College, Oxford.

Caldwell les cautionnements que tous les fonctionnaires publics doivent fournir. Chose extraordinaire, après l'éclosion de ce scandale, l'on nomme un successeur à Caldwell et l'on refuse encore d'exiger de lui des cautions. N'est-ce pas le comble de l'impudence? La Chambre d'Assemblée n'est-elle pas mille fois justifiée de réclamer le contrôle de la dépense et des fonctionnaires et de refuser les subsides au gouverneur qui retarde les réformes justes et nécessaires? Les parlementaires français protestent violemment et pétitionnent à Londres. Les abus vont sans cesse se multipliant. L'air est chargé de poudre.

Morin vient d'être élu député de Bellechasse. Tout de suite, il brille au premier rang des lutteurs de la chambre. Sa science profonde du droit, son esprit cultivé, fait de mesure, de logique et de bon sens lui méritent le respect de ses adversaires et l'admiration de ses compagnons de luttes. "C'était, dit le sénateur David, le plus brillant type de la jeunesse du temps". Aussi joue-t-il un grand rôle dans la politique à cette époque. En 1828, l'année même de son entrée en chambre, il demande l'élection des conseillers législatifs par le peuple. "La Chambre Haute, proclame-t-il, devia cesser d'être un jouet entre les amis du gouverneur et d'opposer son veto à toutes les lois proposées par la Chambre Basse". "Son influence fut grande", dit le sénateur David. "C'était la meilleure plume politique du temps", écrit DeCelles. On lui attribue la rédaction des fameuses 92 résolutions qui, dans un style ampoulé et redondant "résumant les plaintes du Bas-Canada."

DeCelles est d'opinion que si Morin a rédigé les 92 résolutions, qui forment à la fois de sages réformes et des mesures prématurées maladroitement et impolitiques, c'est plutôt Papineau qui les a inspirées, "car il se rencontre dans ce long réquisitoire, dit-il, des traits peu conformes à la nature modérée et douce de Morin: on y sent la griffe du lion."

En 1833, dit Bibeau, en 1834, assure David, on lui confie ainsi qu'à Viger la charge importante de porter au gouvernement anglais une requête basée sur les dites résolutions. Nos députés discutent avec Lord Stanley et Sir James Graham la question des subsides et celle du Conseil Législatif électif. Le Bureau Colonial refuse toute réforme. Viger et Morin reviennent bien décidés à continuer la bataille.

En 1828, sur les pressantes sollicitations de nos députés, Neilson, Cuvillier et D.-N. Viger, à la Chambre des Communes anglaises, un comité spécial avait délibéré longuement sur les affaires canadiennes. L'on avait bientôt reconnu le bien fondé de nos plaintes et l'on avait sollicité le redressement des abus. Mais, plus les années s'écoulaient, plus elles se ressemblent; aucun changement ne se produit. Alors, lassé par une vaine attente, exaspéré par la mauvaise foi des bureaucrates, la chambre décide de recourir aux mesures plus radicales. Elle refuse les subsides au gouverneur. "Cette tactique", dit Lord Durham, était

son seul moyen de contrôle sur les fonctionnaires publics, nommés par le gouverneur et responsables à lui seul. Tous les abus, dont la province n'avait cessé de se plaindre, dérivait de la constitution qui donnait à la chambre le privilège de faire des lois en la privant en même temps du droit d'en surveiller l'exécution."

L'excitation des esprits s'accroît tous les jours. Londres fait mine de se montrer conciliante. En 1835, Lord Gosford, gentilhomme distingué, arrive à Québec accompagné des commissaires Grey et Gibbs avec mission spéciale d'étudier la situation et de faire rapport. Les pouvoirs du gouverneur cependant sont plutôt restreints. Son attitude très courtoise semble d'abord lui gagner les sympathies générales. Le discours du Trône est un appel éloquent à la bonne entente; mais il n'annonce pas les réformes demandées. Le désappointement est encore plus amer quand l'on apprend que Lord Gosford n'a convoqué les chambres que pour obtenir des subsides. La publication, à Toronto, des instructions secrètes qu'il a reçues de Downing Street exaspèrent les esprits. On écrit au gouverneur: "Point de concessions aux Canadiens." Papineau, persiste à ne rien concéder, à refuser toujours les subsides, et Morin avec Lafontaine secondent toujours les vues de ce dernier. Le parlement ouvert en 1836, s'ajourne aussitôt. Alors se produit un événement capital qui devint une des causes prochaines de la rébellion. Lord Gosford fait part à Lord John Russell du refus de la chambre de voter des subsides, cause de la dissolution du parlement. Ce ministre intransigeant fait aussitôt voter par les Communes anglaises une résolution autorisant Lord Gosford à payer les arrérages de l'administration et à prendre l'argent dans la caisse militaire sans prendre l'avis de la chambre basse. Pouvait-on se montrer plus despote et se jouer avec plus de morgue de la volonté d'un peuple? L'indignation est à son comble dans la province. Papineau clame des paroles d'une violence inouïe. La *Minerve* publie des articles séditieux. Nelson, O'Callaghan, Lafontaine et Morin, "le plus modéré et le plus doux des hommes", profèrent des philippiques d'une audace étonnante. Les abus du pouvoir continuent toujours. (1)

"Les résolutions Russell, dit Morin à Deschambeault, sont la main-mise sur nos finances, contre la volonté de nos représentants, une violation de nos droits, une spoliation de nos deniers..... Le peuple anglais n'a aucune sympathie pour les Canadiens, continue-t-il, et nous devons chercher ailleurs; on nous méprise, on veut nous opprimer, nous anéantir..... Cet état de choses ne doit durer que tant que nous ne pourrons pas le repousser." A la session du mois d'août

(1) En Angleterre du reste, plusieurs parlementaires comprennent et déplorent les défauts de la constitution de 1791 et surtout la façon déplorable avec laquelle elle est mise en exécution. "The wonder, disait Lord John Russell. (parlant de conflit entre la Chambre d'Assemblée et le Conseil Législatif..) "would have been if instead of such a collection having arisen, harmony had for any long period been observed."

1837, Morin dans un discours non moins violent pose au gouverneur l'ultimatum suivant: "ou les conseillers seront élus par le peuple comme la Chambre d'Assemblée, ou la Couronne se verra refuser tout subside comme par le passé." Le gouverneur écrit au Colonial Office. Lord Russell revient sur sa décision. C'est entendu: les résolutions Russell resteront lettre morte. Mais il est trop tard, le sang a coulé. Le peuple est en ébullition. Les chefs des patriotes sont accusés du crime de haute trahison. Leur arrestation est ordonnée. Les Canadiens français prennent les armes dans le district de Montréal. On sait le reste..... La constitution de 1791 est suspendue. La répression est sévère, cruelle, sauvage. Non seulement les libertés attendues sont refusées, c'est la loi martiale qui règne dans toute sa rigueur.....

Il est plutôt facile aux âmes timorées que la lutte effraie, de jeter un blâme absolu sur nos pères qui ont tant souffert et qui sacrifiaient leur temps, leur argent et même leur vie pour ce qu'ils croyaient être le bien commun de la patrie. L'historien impartial qui établira les responsabilités de tous les groupes, devra garder présentes dans son esprit les exactions sans nombre des favoris du pouvoir, les concussions dégoûtantes des fonctionnaires, les délations de marchands anglais qui font écarter de l'administration les citoyens honnêtes pour les remplacer par des incompetents notoires, les pétitions des Canadiens anglais comme français qui réclament justice, jetées au panier par une majorité hostile ou mal éclairée au parlement de Westminster. Il ne devra pas oublier non plus le complot de 1827 ce sinistre projet d'union qui exaspère Papineau et lui fait perdre confiance dans la sincérité des propositions conciliantes offertes par les successeurs de lord Dalhousie. Voilà les vraies sources de la rébellion..... Papineau, Lafontaine et Morin instruits par un passé de déceptions et de mensonges refusent les concessions de Gosford parce que dans leur opinion, elles cachent de nouveaux pièges. Les propositions Russell ne sont-elles pas la violation la plus éhontée des principes élémentaires du droit constitutionnel? Depuis trop longtemps la mesure est comble.

Je n'ai ni la compétence, ni l'autorité pour juger comme il convient la rébellion de 1837. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Canada attendent avec impatience le verdict de l'historien québécois dont la renommée loue avec discernement, la compétence, la modération et l'impartialité: l'honorable Thomas Chapais qui bientôt doit publier une étude sur les événements politiques de cette époque. Nos pères ont combattu sans relâche soixante années d'injustice. S'ils ont fait des erreurs,—ce qu'est possible,—ils les ont noblement expiées. Un homme qui monte sur l'échafaud pour une cause juste, a-t-il commis des erreurs de tactiques les plus regrettables, n'en a pas moins droit au pardon et à l'amour de ses compatriotes. Quand nos ancêtres ont souffert pour la justice et la vérité

(1) David.

à un degré tel qu'un historien anglais impartial s'écrie: "jamais le monde ne vit un tel régime d'oppression": quand lord John Russell lui-même s'étonne que nous ayions été si conciliants, pensons un peu à leur souffrances quelquefois et répétons moins souvent surtout que nos libertés sont dues uniquement à la générosité de l'Angleterre.

Faisons la juste part des influences anglaises qui ont assuré le maintien de nos libertés mais ne changeons pas les données de l'histoire.

En stricte justice, avouons-le avec plaisir, nous avons à Londres d'éloquents défenseurs. Lord Glenville et Labouchère disaient que notre attachement à nos coutumes, nos lois, nos usages était fondé sur la raison et sur quelque chose de mieux que la raison, sur les sentiments les plus nobles du cœur humain.

Sir James McIntosh s'écriait: "Nos maximes en politique coloniale sont protection pleine et efficace contre l'influence étrangère, liberté complète aux colonies de conduire eux-mêmes leurs propres affaires. Je suis d'opinion que la Chambre d'Assemblée, poursuit-il, est pleinement justifiable d'avoir agi comme elle l'a fait..... En 1837 elle a passé 31 projets de loi. La Chambre Haute les a tous désapprouvés." Il faut lire ce plaidoyer pour être convaincu que nos pères se battirent pour la plus belle des causes. Malheureusement, la voix de ces esprits d'élite est étouffée par une majorité hostile soumise à l'influence des bureaucrates.

Mais si la rébellion s'explique, si elle peut même s'excuser, elle ne peut être aucunement justifiée. Si, en 1834, Papineau, Lafontaine et Morin avaient suivi l'opinion de Neilson, Etienne Parent, Quesnel et Cuvillier, qui, effrayés de leurs violences outrancières, se séparent d'eux, les désastres ultérieurs auraient pu être évités. N'eût-il pas été préférable de continuer à porter nos protestations aux pieds du trône? Les idées sur la politique coloniale étaient en Angleterre en pleine révolution. Du reste, Lord Goderich, ministres des colonies, avait proposé de donner à la chambre "le contrôle absolu de la défense sauf celui d'une partie du revenu moyennant une liste civile des L96,000 pour la vie du roi. Ce compromis n'était-il pas acceptable? Papineau néanmoins fut inflexible. Garneau, pourtant si sympathique aux patriotes, ne peut s'empêcher d'écrire: "Jamais la chambre n'avait fait une faute aussi grave. Mais déjà, dit-il, une influence fautive emportait Papineau au-delà des bornes de la prudence."

L'histoire du droit constitutionnel anglais est pleine d'utiles leçons. Sans doute, un homme d'Etat ne sacrifie jamais un principe essentiel de liberté, mais si la métropole, tout en refusant à Papineau la plénitude des droits réclamés lui propose des concessions honorables, n'est-ce pas imprudent de les refuser? L'absolutisme dans le domaine des contingences n'est-il pas souvent une faute? A la dernière minute, quand Londres comprenant un peu tard la juste indignation

tion des Canadiens laisse luire des lueurs de liberté, Papineau et ses amis refusent obstinément toutes concessions et persistent à refuser les subsides. Cette intransigeance absolue est-elle sage ? Vous avez vu qu'il n'y a pas très longtemps comme il est dangereux et impolitique de surexciter les foules. Que pouvaient du reste accomplir pour la plus juste des causes quelques centaines de paysans armés de faux, contre les beaux régiments et les canons de Wetherall et de Colborne. DeCelles a raison de qualifier ainsi les événements de 1837: "généreux mouvement populaire incontrôlable que le cœur admire et que la froide raison condamne.".....

Morin comme Lafontaine est resté fidèle à Papineau jusqu'au départ de celui-ci pour l'Angleterre. En 1834 quand Neilson, Cuvillier, Quesnel et Parent se séparent de ces derniers et qu'une première scission se forme dans le parti des patriotes, Morin vient à Québec rallier les esprits aux idées de Papineau. *Le Canadien* rédigé par Etienne Parent prêche la modération; et les gens de Québec restent sourds aux appels du jeune enthousiaste. "Morin, écrit David, n'avait pas le caractère et le talent qui soulèvent les masses." "On ne pouvait plus mal choisir, dit Garneau, car si Morin était excellent pour agir sous la direction de volontés supérieures, il valait bien peu comme chef. C'était un homme doux, poli, d'un goût simple et studieux, ayant plutôt la sincérité de manières d'un ecclésiastique que l'ardeur emporté d'un conspirateur." Dans ses lettres cependant, on croit lire les véhémentes déclamations d'un jacobin.

En 1836, Morin ouvre à Québec une étude d'avocat. Au cours de la session de cette même année, il propose de voter les subsides pour six mois. La Chambre l'approuve par un vote de 49 contre 27. Mais le Conseil législatif rejette le bill.

De son côté, les "bureaucrates" ne restent pas inactifs. Ils pétitionnent pour que le roi s'oppose à l'élection par le peuple du Conseil législatif, pour tenir en échec l'influence des députés, prient Sa Majesté de diviser les comtés afin de diminuer le nombre de représentants canadiens-français, demandent l'union des deux provinces du Haut et du Bas-Canada en une seule et le rappel de lord Gosford, qui à leur sens n'est pas assez fanatique. Des assemblées tumultueuses ont lieu à Québec. Morin est le principal orateur. Les résolutions adoptées sont cependant remarquables de modération, si on les compare à celles qui sont proposées dans le district de Montréal. Un jour, pendant deux heures, assure un témoin, Morin adjure la population de rester sur le terrain constitutionnel et de ne pas commettre d'inutiles et stériles violences. Papineau vient prêter main-forte à Morin et tous deux vont haranguer les foules à la Malbaie, à Kamouraska, à St-Thomas de Montmagny où le Dr Taché, plus tard, sir Etienne-Pascal Taché dénonce avec violence les abus du gouvernement.

Mais le mouvement révolutionnaire qui fait rage à Montréal ne fait aucun progrès à Québec. Si Morin n'a pas la fermeté de direction d'un chef, c'est qu'il

vacille déjà dans ses opinions radicales. L'appréhension de violences regrettables, l'opposition absolue du clergé au mouvement populaire lui commandent de sérieuses réflexions. Il regrette déjà la violence de ses discours antérieurs.

Morin comme Lafontaine déplore davantage la tournure tragique des événements. Lafontaine après le combat de St Denis accourt supplier lord Gosford de convoquer les chambres afin de tenter un dernier effort de pacification. Lord Gosford refuse et part pour l'Angleterre. Sir John Colborne le remplace et commence la sauvage répression dont l'histoire pour la honte des armées anglaises a conservé le triste souvenir. Il dépose une plainte personnelle aux autorités militaires contre Morin, et demande son arrestation pour crime de haute trahison. Morin, persuadé par des amis fidèles de se dérober aux poursuites de la police militaire, se réfugie quelque temps chez M. A. Godbout, ancien député de l'Isle d'Orléans à la Chambre en 1834. Alexis Godbout sera plus tard le premier régistrateur du comté de Dorchester.

Peu après Morin, qui n'est pas en sûreté à la Canardière, chez Godbout, se réfugie à Montmagny chez son cousin, le notaire Morin, qui lui ressemble étrangement et qui est très lié avec lui. Une tradition de la famille Morin veut qu'Augustin-Norbert se soit réfugié dans une "cabane à sucre" de St-François, où le notaire Morin, chaque jeudi, lui apporte lettres et journaux et lui fait connaître la situation politique. Les agents de Colborne, soupçonnant la présence de Morin dans ces parages, voient d'un mauvais œil ces visites fréquentes du notaire Morin, et le suivent à la dérobée. On ne peut jamais cependant découvrir le lieu de cachette du lieutenant de Papineau. Par un procédé aussi simple qu'ingénieux, le notaire Morin arrivé à la lisière du bois, chausse ses raquettes contrairement à l'usage habituel, c'est-à-dire en ajustant la tête des dites raquettes derrière lui, et de cette façon il dépiste ses poursuivants. (1)

Aussitôt qu'il apprend le prochain départ de Colborne pour l'Angleterre, Morin revient clandestinement à Québec. Comme il arrive au sommet de l'escalier de la rue Buade, un ami le rencontre immobile, les yeux tournés vers le port où un navire commence à s'ébranler: "Vous ici!" dit l'ami québécois. "Oui, répartit Morin, et désignant le paquebot du gouverneur qui sort de la rade: "Il part et moi, je reviens." Quelques jours après, Morin se constitue prisonnier, mais l'accusation de haute trahison portée par Colborne lui-même est si peu fondée que le procureur-général ne veut pas même tenter de le prouver. Morin se remet à la pratique du droit et loue un bureau à l'encoignure des rues Desjardins et Donnacona.

(1) Plusieurs amis intimes de Morin vont ainsi le visiter. M. Godebert Lavergne, de Montmagny, Monsieur Louis Blanchet, père de l'Honorable J. G. Blanchet, longtemps député de Lévis à la Législature et premier orateur à la Chambre des Communes, après la Confédération. M. F.-X. Morin, sir Etienne-Pascal Taché, qui d'après Béchard, un des biographes de Morin, a été son principal protecteur.

—o—

Avec l'Acte d'Union, la vie de Morin entre dans une nouvelle phase. Il devient le plus ferme appui de Lafontaine et l'un des chefs des libéraux modérés qui réclament le gouvernement responsable.

Après la suspension de la constitution et 1791, la répression de la révolte et la nomination provisoire par la couronne d'un conseil spécial, lord Durham vient au Canada faire une enquête sur l'état des affaires. Il soumet au Gouvernement un rapport remarquable de clairvoyance sur les causes des troubles politiques. La solution des difficultés entre les représentants du peuple, le gouverneur et le Conseil Législatif, expose-t-il, se trouve dans l'établissement d'un gouvernement responsable. Il n'invente rien cependant. Pierre Bédard le proclamait déjà en 1810. Durham oubliant la rébellion du Haut-Canada déclare que la rivalité de races française et anglaise est une source de perpétuels conflits. "I expected to find a contest between a government and a people and I find two nations warring in the bosom of a single state". La conclusion, dans son esprit, ne se fait pas attendre. L'une ou l'autre doit disparaître dans la mêlée. Le plus vite la chose s'accomplira, le mieux ce sera. Et d'un trait de plume, il nous supprime et proscrit la langue française. L'un des premiers, selon le mot d'un historien, "Lord Durham nous sacrifiait à la paix de l'empire". (1)

Le Gouvernement anglais accepte en partie les suggestions du noble lord et vote l'Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada qui doit envoyer à la Chambre d'Assemblée un nombre égal de représentants. Cette loi qui nous prive de l'usage de notre langue, nous dépouille de notre argent, est une mesure de spéculation pour le Haut-Canada et de spoliation pour nous du Québec. En effet, quand la dette du Haut-Canada se chiffre à six millions de dollars, que ses revenus ne suffisent même pas à payer les intérêts de cette somme, et que la province est à deux pas de la banqueroute, de notre côté, nous, du Bas-Canada n'avons pas de dette et notre revenu est considérable. Cependant, par le décret de Londres qui nous unit, nous, les pauvres gens des réserves de Québec, aux gens de la race supérieure de là-bas, nous devenons débiteurs d'une partie des dettes que nous n'avons jamais contractées, à savoir les dettes des Haut-Canadiens, qu'on récompense avec nos deniers, d'avoir levé contre la mère-patrie l'étendard de la révolte.

L'Union commet une autre injustice à notre égard. Quand le Bas-Canada contient 65,000 âmes, la population du Haut-Canada est à peine de 45,000 habitants, et cependant, l'on donne aux deux provinces du Canada-Uni un nombre égal de représentants. C'en est fait cette fois des Canadiens français, pensent nos oppresseurs, mais Dieu veille et nos pères sauront déjouer le complot.

(1) L'abbé Groulx.

Le rapport de lord Durham cause à Québec un moment de stupeur, selon le mot d'un historien. Aussitôt Morin et Neilson de nouveau, ralliés pour le salut de tous, prennent l'initiative du mouvement protestataire. De nombreuses requêtes, y comprises celles du clergé, sont adressées immédiatement au gouvernement anglais contre cette législation spoliatrice.

A Londres, de grands politiques, O'Connell, Hume, le duc de Wellington et lord Gosford protestent contre l'injustice d'un pareil régime. "Je dois déclarer de nouveau la conviction où je suis que tout cela a pris origine dans une intrigue mercantile," (1) déclare lord Gosford. En effet, la plus grande partie de la dette du Haut-Canada est payable à la maison Baring de Londres et le ministre des finances anglaises est un des associés de la maison. Craignant de perdre une créance considérable, les directeurs de cette institution financière ont circonvenu les députés anglais et canadiens et l'iniquité est bientôt consommée.

(1) Lord Metcalfe dont le témoignage ne peut être suspecté de partisanerie à l'égard du Bas-Canada dira plus tard: "L'Union a été effectué sans le consentement du Bas-Canada et avec l'assentiment hésitant mais acheté du Haut-Canada. Les députés du Haut-Canada consentent à l'union parce qu'elle chargerait le Bas-Canada d'une partie de leurs dettes et de leurs dépenses."

(Suite et fin dans le numéro de février.)

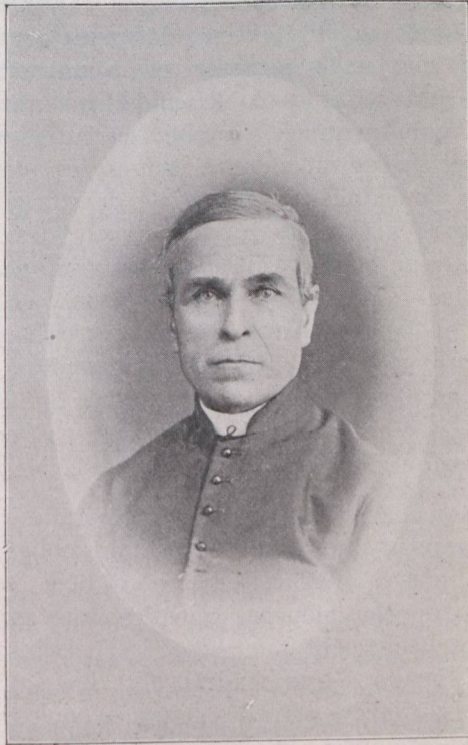


Réflexions d'un Naturaliste

On a vu, lors de la dernière exposition de Québec, à côté des multiples "exhibits" du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, quelques bribes d'histoire naturelle présentées sous la forme d'insectes nuisibles et des principaux types des sept ordres généralement reconnus. Ce n'est toutefois pas la première fois que l'intéressante classe des hexapodes se trouvait en pareils lieu et compagnie. Notre grand Provancher n'avait-il pas osé, vers 1880, "exhiber" à Québec également, au cours d'une grande exposition provinciale, une collection complète d'insectes pour laquelle, du reste, il recevait un premier prix. Malheureusement, la section des sciences naturelles, telle que définie par le prospectus de cette exposition, comprenait les objets les plus disparates; et Provancher raconte avec verve comment ses chers insectes voisinaient avec un assortiment de savons destiné à concourir pour les mêmes prix. Le vaste chaudron de nos grand'mères allait bientôt être classé, grâce à l'obligeante manie d'uniformité de ces organisateurs, parmi les objets d'histoire.....naturelle.

Nos expositions ont progressé depuis; elles se sont agrandies de toutes façons, tant et si bien que leurs programmes ne font plus mention de sciences naturelles. Ceux qui se targuent d'encourager l'industrie, le commerce, de favoriser l'agriculture et, parfois aussi, d'être indulgents pour les pitres et les hableurs, pourraient peut-être s'aviser que depuis 1880, la science de la nature n'est pas tout-à-fait morte.

Si l'entomologie s'est glissée dans ce nid de guêpes industriel, ce n'est donc pas qu'elle eût senti l'attrait de primes fabuleuses, mais elle s'y trouvait sous le protectorat tout-puissant du ministre de l'Agriculture. Qu'allait-elle faire dans cette galère? Tenter cette chose incroyable chez nous: tenter d'instruire! Le but fut-il atteint? C'est ce que nous n'oserions affirmer de façon péremptoire.



L'ABBE LEON PROVANCHER

Né à Bécancourt le 10 mars 1820, décédé à Cap Rouge le 23 mars 1892. Fondateur du "Naturaliste canadien", de la "Semaine Religieuse de Québec," auteur de nombreux ouvrages d'histoire naturelle dont le principal est la "Petite faune entomologique du Canada", docteur ès-sciences de l'Université Laval, membre de la Société Royale du Canada et de plusieurs sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, Officier d'Académie, etc.

Par sa nouveauté même, cet étalage a au moins eu l'avantage d'intéresser les visiteurs non encore blasés. Souvent nous avons constaté avec satisfaction l'attention de braves gens qui voulaient non seulement voir, mais regarder et comprendre. Quelques-uns même se sont hasardés à demander quelques explications sur tel insecte qui davantage semblait les intéresser. Le guide avait alors le plaisir de répondre à toutes les questions, d'expliquer le mode de vie de telle nocive bestiole, de corriger et remettre au point de fausses notions, de décrire les procédés de destruction. La leçon rapide et un peu superficielle, il est vrai, ne sera pas complètement perdue. Plus d'un, croyons-nous, en profitera. Il restera bien à quelques-uns une idée plus précise des petits êtres ailés qui souvent nous taquinent et parfois mangent à la même table que nous. Au surplus, le grand nombre saura que le ministère de l'agriculture a fondé un bureau de renseignements entomologiques et phytopathologiques où il pourra s'adresser à l'occasion.

Si d'aventure on allait s'aviser—souhait téméraire—de dénommer les insectes autrement que par l'intermédiaire obligé du mot mouche—sorte de “musca obligata”—ce serait déjà émorne.... Ainsi pourquoi ne pas appeler mouches ceux des insectes qui sont véritablement et exclusivement mouches: les insectes à deux ailes, les diptères. “Barbeau” conviendrait fort bien aux coléoptères, ces magnifiques chevaliers articulés, hauts en couleurs et armés de cuirasses bien trempées; les hémiptères pourraient sans honte porter le nom collectif de punaises, nom qui rend assez exactement l'idée du groupe dont ces parasites sont les membres les plus renommés. Et les orthoptères, ne seraient-ils pas, selon le cas, des sauterelles, des cafards, des grillons? Les abeilles, les fourmis, les guêpes embrasseraient tous les hyménoptères, et les libellules les névroptères. Avec cet archi-simple glossaire on serait sur le point de se comprendre. Après cela on ne verrait pas la lourde et inélégante “bête-à-patate” décorée du titre de mouche, mot qui évoque l'idée d'un être léger et délicat.

Evidemment, c'est chose à vulgariser, à propager le plus possible.

Et il appartient à tous ceux qui font oeuvre de plume, à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre instruisent le peuple et le renseignent, de ne désigner les insectes que par leur nom véritable, du moins en tant qu'ordre. Plusieurs de ceux-là devront l'apprendre, fut-ce dans un dictionnaire ou dans une encyclopédie. Il y aura d'ailleurs plaisir à s'initier à l'emploi de ces quelques mots.

Voilà donc, ajoutée à tant d'autres, une nouvelle campagne d'éducation —peu onéreuse en vérité—à entreprendre, sorte de molécule de vulgarisation scientifique. C'est en même temps poser une question dangereuse: l'étude de l'histoire naturelle, dont l'entomologie forme une partie de toute première importance. (1) On ne peut méconnaître, en effet, que si nos gens instruits ignorent à peu près tout de la zoologie (pour ne parler que de cette partie de l'histoire naturelle), c'est défaut d'origine; il suffit de remonter à leur formation intellectuelle pour en trouver la cause évidente.

Franchement nous avons jusqu'à présent traité sous la jambe une science que je suis tenté de qualifier d'indispensable—tout aussi utile et pour le moins aussi importante que l'astronomie. Qu'avons-nous appris à ce sujet sur les bancs des écoles primaires élémentaires? Rien! Quel bagage zoologique l'école modèle, l'académie ou le couvent nous laissent-ils? Aucun. Et les cours d'enseignement secondaire, qu'a-t-il fait pour nous renseigner sur ce point? Vraiment, de maigres efforts. (2) J'admets

1.—*Le Naturaliste, Canadien*, vol. XII, p. 180, dans un article intitulé "Études l'histoire naturelle", insiste sur ce point et cite des exemples d'explications fantaisistes de phénomènes naturels pris dans les journaux et les ouvrages agricoles publiés au pays. L'auteur conclut ainsi ses remarques: "De tels écarts peuvent nous faire comprendre qu'il n'y a pas tant à s'étonner si, en certains coins de l'ancien monde, on nous range encore parmi les antropophages." Voir aussi vol XIII, p. 157, même titre.

2.—Il est juste de faire remarquer que les sciences naturelles (zoologie, botanique, minéralogie, géologie) sont inscrites au programme du baccalauréat au taux de cinq points chacune, soit vingt points pour le tout ou le double du chiffre alloué à l'astronomie. Voir programme du baccalauréat, 1918.

qu'il ne s'agit pas dans ces maisons de préparer des spécialistes. Je concède qu'il faille traiter au complet de l'homme et des mammifères. Mais, je le demande, est-ce que par hasard le règne animal se terminerait abruptement avec l'étude des quadrupèdes? Inutile de s'éterniser sur des sujets aux trois-quarts sus et connus. L'enseignement, tout le monde l'admettra, serait mille fois plus profitable s'il portait davantage sur les parties les moins connues, si l'on développait celles qui sont le plus superficiellement observées: soit l'entomologie, l'ornithologie, l'ichtyologie.

D'un peu partout on nous demandera en quoi ces connaissances pourront être utiles; "à quoi servira-t-il de congestionner le cerveau, la mémoire de l'élève de tout ce fratras pseudo-scientifique"? Pareille question ne se pose qu'en notre pays; et je réponds: l'avantage sera plus grand qu'on l'imagine.

Nous sommes si bien habitués à l'expression imprécise, inexacte—conséquence fatale de notions vagues, souvent nulles—qu'on n'entrevoit aucune satisfaction intellectuelle à appeler les choses par leur nom. La peur du mot est presque toujours la cause de l'obscurité de la phrase. Cette frousse irraisonnée doit prendre fin. Si on en arrivait à parler de bêtes d'une manière sensée—soit dit sans paradoxe—ce serait déjà une première fiche de consolation, mais tel n'est pas l'objet essentiel de cet enseignement.

Faut-il donc, pour mieux s'imprégner d'esprit saxon, abdiquer totalement la culture française? En vérité, ce serait enfoncez nos modèles! Il est à propos de rappeler ici que tout *high school* a son cours de "nature-study"; que toute université américaine de quelque importance a un cours élaboré, complet de zoologie, et par surcroît d'entomologie aussi bien économique que systématique. Et si tels gens qualifiés à satiété de "pratiques" abordent ce sujet, ne faudra-t-il pas conclure, pour être logique, qu'ils y voient un avantage direct, immédiat? Dans ce domaine, je n'imagine pas que ce qui peut servir à l'américain soit inutile au canadien. Il est vrai que, de l'autre côté du 45ième parallèle, l'étudiant a chance

de vivre à même ses connaissances zoologiques et plus particulièrement entomologiques. Chaque état de l'union, en effet, possède un "service entomologique" fort bien organisé, composé de cinq à dix spécialistes. Cependant, pour un étudiant qui s'occupera exclusivement de zoologie, il en restera au moins cent qui feront tout autre chose. Leurs connaissances biologiques ne seront pas pour cela perdues. L'intellectuel, dans quelque champ que s'exerce son activité, ne doit-il pas compter comme une supériorité de pouvoir comprendre la nature qui sous ses mille formes l'environne de toutes parts, de la soumettre, s'il lui plaît, à l'observation et à l'analyse, de la posséder au moins dans ses éléments constitutifs ?

A l'homme qui a mission d'instruire à l'école, par le journal, par le livre, ou au foyer domestique ne sera-ce pas éminemment agréable que d'être en mesure d'éclairer les esprits avides (?) de connaissances, aussi bien en histoire naturelle qu'en politique, cinématographie, modes et jeux de cartes ?

La France, on l'oublie trop souvent, n'a pas négligé cette science ; elle a même produit des maîtres universellement reconnus. Son programme d'études officiel comporte des leçons de zoologie dès les classes de sixième et de cinquième. Le manuel en usage là-bas est très suffisant pour donner une idée claire, précise du règne animal en entier y compris ses divisions, embranchements, classes, ordres avec les caractères distinctifs des principaux genres. Plus tard, sur la fin de ses études, l'élève aura l'occasion d'approfondir ces connaissances élémentaires et d'en arriver à manier avec succès les clefs qui permettent d'identifier animaux et végétaux.

Chez nous, les collègues classiques donnent un cours d'histoire naturelle qui semble un peu restreint, bien que plus complet qu'autrefois. D'ailleurs ce cours n'a pas toujours l'importance qu'il mérite ; trop souvent la botanique, la zoologie, la minéralogie et la géologie n'absorbent qu'un tout petit nombre de leçons et on les désigne généralement, par habitude plutôt que par intention, sous le nom de "petites sciences". Ces leçons devraient être complétées par des excursions conduites par un maître compétent

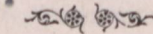
et au cours desquelles l'étudiant toucherait du doigt ce qu'on lui enseigne et pourrait collectionner selon ses goûts. Le professeur identifierait ensuite en classe quelques spécimens; ce serait tout à l'avantage de l'élève qui, peu à peu, s'intéresserait à ces études captivantes; le maître n'y perdrait pas non plus puisque son enseignement serait plus profitable et que son musée s'enrichirait de multiples spécimens. Là où le musée n'existe pas, ce serait le moyen le plus rapide, le moins coûteux d'en rassembler les éléments. Nos trois collègues d'agriculture sont bien organisés sous ce rapport. On y fait de la botanique et de l'entomologie de façon pratique et ils comblent ainsi une lacune trop fréquente dans l'enseignement scientifique de la province.

Lors de l'installation d'une plaque commémorative en l'honneur de Provancher, au musée de l'instruction publique, le professeur Lochhead, du Collège Macdonald, a demandé que l'on fit plus large place à l'histoire naturelle dans les écoles primaires. L'honorable M. Delâge a promis de présenter cette suggestion au conseil de l'instruction publique et de l'appuyer de toutes ses forces. Nous souhaitons que ses collègues accueillent avec faveur cette proposition. Ce premier pas fait, il sera facile de faire monter de plusieurs degrés l'enseignement de ces matières dans les maisons d'enseignement secondaire; les écoles supérieures recevront ainsi des sujets préparés à entamer l'étude des spécialités.

Si jamais ce projet est adopté—et nous souhaitons que ce soit dans le plus bref délai—nous verrons se réaliser le vœu ardent de ce grand maître et de cet admirable précurseur que fut Provancher. (3)

Georges Maheux.

3.—*Le Naturaliste Canadien*, vol. xii, p. 118: "L'histoire naturelle dans nos maisons d'éducation"; même volume, page 123: "L'histoire naturelle dans les collèges classiques".





La cure du repos, à la campagne, pour nos citadines.

LES CONTES DU TERROIR

Le Bonhomme Thérien

Le bonhomme Thérien est mort!.....

Cette nouvelle s'était répandue par tout le village comme le feu dans un chaume sec. Le glas avait sonné à deux heures de l'après-midi et, à quatre heures, il y avait déjà dans la cabane du bonhomme, une bonne douzaine de personnes, hommes et femmes, qui étaient venues pour veiller le mort; deux voisins charitables avaient procédé à la toilette de ce dernier qui reposait au milieu de l'unique pièce de la cabane sur trois planches recouvertes d'un drap blanc et posées sur deux montants d'établi que l'on avait empruntés chez le menuisier du village. Les quatre murs de la pièce de même que le parquet brut étaient également recouverts de draps de toile blanche. Aussi, les hommes, comme effrayés par toute cette propreté qui régnait dans la pièce, ne s'y tenaient déjà plus guère. Ils stationnaient, ici et là, dans la cour et dans le potager, se sentant beaucoup plus chez eux que dans cette chambre blanche et sentant la lessive. Ils fumaient et parlaient des récoltes qui se terminaient. Chaque demi-heure, à l'appel d'une femme, ils rentraient et l'on entendait bientôt, du dehors, les murmures assourdis et confus de plusieurs personnes qui récitaient le chapelet ensemble.

Quand on avait terminé la prière, on entendait toujours, au dedans ou au dehors de la cabane: "Pauvre bonhomme Thérien!..... C'est-ti ben vrai qu'il est mort!....."

Il ne le paraissait guère, mort, en effet, le bonhomme Thérien. On lui avait laissé sa barbe hirsute et ses petits yeux gris et siroteux semblaient toujours clignoter; ses gros doigts noueux crispés comme un crucifix et fermés comme ils étreignaient, quelques jours auparavant encore, sa pauvre bêche usée.....

Après le chapelet et les doléances, les hommes s'empressaient de sortir derechef en allumant leur pipe. Ces profonds indifférents

aux manifestations de la nature semblaient maintenant passionnés pour cette dernière, pendant ce loisir imprévu au milieu de leurs rudes travaux, et ils en étaient devenus tout d'un coup les fidèles et naïfs observateurs; tout les étonnait, et dans la cour et dans le potager du bonhomme. Ils remarquaient l'âme rêveuse et entendaient les doléances des grands arbres qui bordaient la lisière du bois prochain et qui étiraient leurs grands corps en geignant sous le moindre coup de la brise. Ils souriaient de l'air drôle de la douzaine de volailles qu'élevait le défunt et qui s'ensauvaient avec tant de précipitation à leur approche; aussitôt, en effet, toutes ces boules de plumes de rouler sous les clôtures, les poules allongeant ridiculement leur cou et le coq perdant toute sa dignité dans la course. Il y avait, parmi cette basse-cour, deux gros canards qui, pendant la fuite, balançant leur panse bedonnante, couvraient la retraite au son de leurs coins-coins. Rendu plus loin, de l'autre côté de la clôture, le coq, hissé sur ses hautes pattes, orgueilleux, se mettait à cocoriquer pour raler à son panache rouge tout ce monde à plumes, piteux et humilié de la fuite..... Et ces hommes remarquaient aussi que le potager semblait comme heureux, après un été d'abondance et d'efforts productifs, d'être devenu à peu près inculte. Les herbes s'y étendaient à l'aise sans plus craindre les soins du jardinier; elles en avaient profité pour confondre les cursives des concombres et des citrouilles, les panaches des carottes et des betteraves, les panoplies des oignons et les couronnes des laitues, le tout, vert pâle, avec le vert plus foncé des mauvaises herbes, chiendent et chardons, ressemblait à un tapis de billard usagé.....

Et toutes ces choses, très naturelles dans un champ abandonné, étaient pleines d'intérêt pour ces campagnards devenus subitement sybarites de la Nature.....

Le soleil était maintenant couché et l'on commençait réellement la première veillée du mort. Quelques instants après la brunnante, le curé était venu. On avait récité un autre chapelet et, sur le point de partir, le prêtre, avait dit, comme en signe d'adieu au défunt:

“Pauvre bonhomme Thérien!..... le voilà mort donc!..... pauvre victime de l'expropriation!.....

Et tous les veilleux avaient docilement opiné du bonnet, quelques-uns murmurant: “Oui..... ah! oui..... c'est bien vrai!.....”

—o—

Il y aura de cela juste trente ans, cet automne.

Des messieurs de la ville dont plusieurs ingénieurs étaient venus dans la paroisse de Saint-Julien que traversait dans toute sa longueur une belle rivière coupée par une chute à peu près vis-à-vis le Rang de l'Eglise. Ils avaient, quelque temps après, offert d'acheter les terres qui bordaient la rivière dans le Rang de l'Eglise et au troisième rang. On voulait tout bonnement écluser ce cours d'eau pour les fins d'une grande industrie dans laquelle de gros industriels américains étaient intéressés: c'était une affaire de plus d'un million et la nouvelle avait fait grand bruit dans tout le pays.

Les transactions furent remplies de péripéties et d'incidents. La chose, d'abord, avait paru improbable à tous ces paysans peu accoutumés aux bruyantes manifestations de la haute industrie. Il fallut cependant se rendre à l'évidence quand on vit arriver tout un matériel que l'on installa non loin de la chute où l'on commença à établir des baraquements.

Alors chacun des habitants des deux rangs chercha en quoi l'événement pouvait servir son intérêt. Des agents se mirent à leur faire visite. D'abord, très vite et à bas prix, ils achetèrent certains terrains limitrophes. L'opération fut prestement menée et les vendeurs furent bientôt déçus. Avec un peu plus d'astuce et de patience on eut tiré un triple prix des terres déjà vendues. On se recria quand il n'était plus temps. Ceux qui n'avaient pas encore vendu se promirent d'être plus prudents; chacun de ces derniers échaffauda des prix fabuleux pour son morceau de terre; on rêva d'indemnités fantastiques au cas d'expropriation. On vit des cultivateurs astucieux et avides tracer des plans et s'ingénier à conduire la fortune au milieu de leurs champs.

Jean-Pierre Thérien était parmi ces derniers. Il possédait un demi-lot à demi cultivé, non loin de la chute, et qui jouxtait précisément

l'endroit où s'élevaient les baraquements. Tout de suite, il déterminait que sa position était la meilleure. Les agents lui firent une première visite, puis une deuxième, mais il affecta de l'indifférence, s'enveloppant dans un silence prudent.

Jean-Pierre Thérien ne se laisserait pas rouler comme les autres; il vendrait son prix..... Les habitants le connaissaient et ils disaient: "Jean-Pierre va les jouer, lui..... attendons!....."

Les agents de la compagnie firent une troisième visite à Thérien et, cette fois, ils lui proposèrent carrément de lui acheter sa terre parce que la compagnie en avait besoin.

Cet aveu enhardit Jean-Pierre Thérien qui répondit avec un bel aplomb:

"Vous voulez acheter ma terre; mais moi, je ne tiens pas à la vendre..... voilà mon idée."

On lui offrit mille piastres.

"Vous voulez rire, mes bons messieurs," répondit simplement Thérien.

—Alors, nous n'avons plus rien à faire ici, dirent les agents; bonsoir.

Et Jean-Pierre Thérien les laissa partir, un peu désappointé tout de même que le débat finit là.

Il les regarda avec regrets disparaître sur la route qui descendait vers le village; mais il se consola en murmurant: "Dans trois jours ils seront encore ici et ils signeront ce que je voudrai: c'est deux mille piastres; pas un sou de moins."

Et Jean-Pierre embrassa sa terre d'un regard de reconnaissance attendrie. Il se frotta les mains du passé qui lui rappelait tous les sacrifices qu'il avait faits pour acquérir ce domaine dont il était maintenant le roi puissant. Mais il déposa tous ces souvenirs en face d'une belle perspective. Quand il traversa son potager pour se rendre à sa maison, des choux bleus, des carrés de salade vert tendre sertis de cordons de capucines, les panaches des carottes et des betteraves semblaient baisser leurs têtes comme pour lui reprocher ses cupides intentions.

Quinze jours après, les agents de la compagnie n'étaient pas encore revenus et Jean-Pierre Thérien fut pris d'inquiétude. Il les attendit encore près d'une semaine mais en vain. Les travaux continuaient aux Chutes et la compagnie avait augmenté le nombre de ses ouvriers. Elle gagnait du terrain et tout le bas du troisième rang était maintenant sa propriété.

Un matin, Jean-Pierre Thérien n'y tint plus. Il se rendit aux baraquements et se fit indiquer les bureaux. Là, il se trouva en présence de l'un de ceux qui étaient venus le voir et qui feignit de ne pas le reconnaître. Thérien manqua alors de son aplomb. Il assembla difficilement les arguments qu'il avait amassés au cours de la route pour son plaidoyer et qui étaient épars maintenant.

—“Je viens pour mon champ..... Vous savez bien, celui qui se trouve au bout du Rang de l'Eglise.....

—Ah! oui, je vous remets..... alors vous êtes décidé à nous céder votre terre pour mille piastres. C'est bien, êtes-vous prêt à passer le contrat?.....

—Ah!..... mais non!..... c'est deux mille piastres..... deux mille que j'ai dit; pas un sou de moins!

—Regrets, monsieur..... mais pas d'affaires à ce compte-là.”

Thérien réfléchit un instant.

—“Disons quinze cents piastres,” hasarda-t-il d'une voix presque étouffée.

—Mille..... pas un sou de plus.

Jean-Pierre Thérien coiffa son chapeau à larges bords et partit en maugréant des injures.

Huit jours, quinze jours se passèrent et Jean-Pierre n'entendit plus parler des agents de la compagnie dont les travaux avançaient pourtant avec rapidité. Puis il reçut un papier paraphé de noms d'officiers en lois et sur lequel on le pria de donner toutes sortes de détails sur sa terre: son étendue, son rendement, etc. Il se rendit avec joie à cette demande, grossissant les chiffres un peu, convaincu que par là on en viendrait à son prix.

Mais au bout d'un mois, Jean-Pierre Thérien reçut par la poste un avis qui le galvanisa: la compagnie avait pris des procédures

pour exproprier son terrain. La cour venait de se prononcer et on lui accordait \$500.00.

Le coup fut rude. Thérien fut malade pendant plusieurs jours et on crut même qu'il allait trépasser; les critiques, les railleries, les reproches sans ménagement des voisins et de tous les habitants du troisième rang et aussi ceux du Rang de l'Église vinrent aggraver son état. Il en vint même jusques du village pour lui dire qu'il n'était pas plus malin, lui, Jean-Pierre Thérien, que les autres, les premiers, qui s'étaient fait rouler par la compagnie; on pensait qu'il aurait pu, au moins, profiter de l'expérience des autres

Jean-Pierre Thérien revint quelque peu à la santé grâce à sa forte constitution. Un matin, il reçut un chèque de la compagnie; c'était le prix de sa pauvre terre: \$500.00..... dernière étape de la chute d'un beau rêve. Le coup, cette fois, était trop fort.....

C'était un jour morne d'octobre. Le paysage était triste et se décomposait à tout moment sous de grands coups de vent qui descendait des montagnes et qui charroyait avec rage des ondées d'une pluie fine et froide. Des paysans qui travaillaient encore dans leurs chaumes virent un homme qui s'en allait à travers champs vers la chute; il marchait la tête baissée dans la terre brune et détrempée; ses pieds collaient dans la boue et il avançait difficilement sous les rafales qui lui cinglaient la figure. Enfin, l'homme arriva au bord du torrent qui grondait et écumait. Il regarda pendant quelques instants l'eau bouillonnante s'engouffrer dans les rochers d'en bas, ensuite, sortant d'une poche de sa vareuse un rouleau de billets de banque, il le lança de toutes ses forces dans le torrent qui l'engloutit.....

Puis, l'homme s'en revint à travers les champs encore, vers les maisons, à la course, les bras battant l'air qui cinglait toujours, et criant dans la rafale qui les saccadait ces mots de désespoir: "C'est deux mille piastres..... mon terrain..... c'est deux mille..... pas un sou de moins!....."

Jean-Pierre Thérien était fou.

Le bonhomme Thérien est mort!.....

Et ceux qui veillaient autour du corps, maintenant tous enfermés dans la cabane bien close à cause de la fraîcheur de la nuit, se racontaient avec de douces intonations de tristesse la dernière partie de la vie de Jean-Pierre Thérien: trente années de folie triste et inoffensive pendant lesquelles on n'entendit jamais plus dire d'autres choses au malheureux que ces mots: "Deux mille piastres..... c'est deux mille piastres, mon terrain..... pas un sou de moins!....."

En quelques mois seulement il avait lamentablement dépéri et ses yeux avaient perdu vite ce feu malicieux qui était toute la vie de son visage tanné et bruni; ils restèrent, ces yeux malins, embués de tristesse, toujours.

Bref! en deux ans, il était devenu le bonhomme Thérien et, dans toute la paroisse, on ne le désignait plus que sous cette appellation. Il était doux pour tout le monde et tout le monde l'aimait. On lui donnait avec empressement le gîte, de la soupe, du lard et du pain partout où il se présentait. Un jour, les anciens habitants du troisième rang et du Rang de l'Eglise qui, leurs terres vendues, étaient devenus pour la plupart des rentiers du village, organisèrent une corvée et construisirent à la lisière du bois qui bornait le village du côté opposé à la rivière une cabane en beau bois rond, labourèrent un arpent de terre alentour, et offrirent le tout au bonhomme Thérien qu'ils installèrent joyeusement dans son nouveau domaine. Ce jour-là, deux grosses larmes glissèrent le long des joues rudes du bonhomme; il embrassa d'un regard triste son nouveau champ et sa cabane et on l'entendit murmurer doucement: "C'est deux mille piastres, mon terrain..... c'est deux mille..... pas un sou de moins!....."

Le petit champ devint un potager d'où sortaient, chaque automne, de grandes brassées de beaux légumes que leur propriétaire vendait avec facilité aux villageois qui les lui achetaient toujours de préférence à tous les autres à cause de leur belle qualité et à cause aussi de la douceur et de la tristesse de celui qui les offrait.....

A petits pas mesurés, durant vingt-cinq étés et vingt-cinq automnes, le bonhomme Thérien parcourut le village, des bottes de légumes sous le bras, et sa pipe courte, le fourneau renversé, vissée à ses lèvres, sans cesse; ce fut toujours la même vieille pipe courte. Il ne la changea pas plus, je crois, qu'il ne changea sa chemise de grosse toile brute, ou le chapeau mou coiffant son visage gris, hirsute, ou le pantalon large et la vieille blouse rougie enveloppant de grands plis grasseyés sa maigreur de plus en plus affaissée.

Puis, cet automne, précisément au temps où les légumes étaient dans tout l'orgueil de leur maturité, le bonhomme Thérien cessa ses visites au village. On s'en inquiéta..... Un matin de pluie, l'ermite avait senti son grand corps maigre secoué d'un long frisson; il ferma sa porte, se coucha et ne sortit pas de la journée ni du lendemain. Quelques-uns vinrent le voir mais ne s'alarmèrent pas de son état: "Bah!..... la grippe de l'automne...." dirent-ils;" le bonhomme en a vu bien d'autres."

Mais le midi du quatrième jour de ce silence forcé du bonhomme, le glas, tout pareil, pour le riche ou pour le dénué, sonna lentement avec insistance, jetant à travers champs ses notes rythmées, sur les toits des rangs et du village, accompagnées des coups sourds d'un mauvais vent de nord-est.

Le bonhomme Thérien était mort.

DAMASE POTVIN.



NOTRE FAUNE



Une superbe "pièce" de nos forêts laurentiennes ; le caribou, malheureusement, disparaît de nos forêts, mais des lois sages sans doute ne tarderont pas à l'y ramener.

Les Echos de la Société

Au sujet de l'article de M. D. Potvin "Les petites erreurs d'une grande commission", publié dans notre dernier numéro, nous recevons la lettre suivante de M. Eug. Rouillard, membre de la Commission de géographie du Canada, et que nous reproduisons avec plaisir.

"J'ai bien aimé votre article sur la Commission de Géographie du Canada dans le *Terroir*. Il y a des choses qui méritaient d'être relevées et vous l'avez fait avec beaucoup de courage.

"Il ne faudrait pas laisser croire cependant que tout est à reprendre dans l'œuvre de la Commission et qu'elle refuse invariablement de nous rendre justice. C'est le contraire qui est vrai. Comme question de fait, elle a accepté en grande partie les noms français qui lui étaient soumis et les a orthographiés à notre manière.

"Nous aurions également tort de la chapitrer à propos de noms géographiques comme *Pointe-des-Monts* et *Escoumain*.

"J'ai parfaitement établi en 1910, dans le *Bulletin* de la société de Géographie, que cette *Pointe-des-Monts* qui est la ligne de démarcation du fleuve et du golfe Saint-Laurent, était ainsi appelée dès les premiers temps, parce que ces monts que j'ai visités moi-même se terminaient par des collines dénudées ou pelées. Si Champlain avait voulu honorer le souvenir de son ami et protecteur dans notre province, il aurait certainement inscrit quelque part le nom de M. de Mons, mais il ne l'a fait nulle part, sauf en Acadie.

"La meilleure preuve que nous ayions que le nom de M. de Mons n'a aucun rapport avec la pointe des Monts, c'est que tous les cartographes français et anglais du 17^e et du 18^e siècle, ont écrit presque invariablement *Pointe des monts pelés*. Vous en jugerez par le petit tableau suivant des cartes que j'ai eu l'occasion de consulter:

Monts pelés.—Carte de Guillaume Delisle.....	1703
Monts pelés.—Carte de John Senex.....	1710
Monts Pelez.—Carte du P. Laure, S.J.....	1733

Pointe des Monts Pelés.—Carte de Charlevoix.....	1731
Monts Pelez.—Carte de l'intendant Duchesneau.	
Monts Pelés.—Carte du P. Coronelli	1688
Pte des Monts pelés.—Carte de P. Curves	1763
Pte des Monts pelés.—Carte de Le Rouge	1777
Pte des Monts pelés.—Carte de Desbarres	1778

“C'est avec cette preuve et plusieurs autres que j'ai convaincu la Commission du Canada qu'il fallait écrire *Pointe-des-Monts* puisqu'il s'agissait d'un nom purement descriptif, et non pas *Pointe de Mons*.

“Quant au mot *Escoumains*, il est bien vrai que Champlain a écrit *Escoumins*, mais on ne saurait chicaner les modernes et surtout le *populo* d'avoir francisé ce mot sauvage. C'est beaucoup la faute des missionnaires qui ont généralement écrit *Escoumains* comme nous l'écrivons nous-mêmes. Vous savez, au reste, que l'orthographe des premières années du 17^e siècle a été sensiblement modifiée par la suite.

“Je profite aussi de l'occasion pour vous remercier de la note trop élogieuse que je trouve à mon adresse dans votre excellente revue. Je suis très flatté assurément de votre appréciation, mais ce qui me fait particulièrement plaisir, c'est de constater l'intérêt que porte le *Terroir* aux choses géographiques. C'est un domaine que les revues n'osaient aborder il y a quinze ans. N'est-ce pas que nous avons fait du chemin depuis ce temps ?”

Agréez mes meilleures amitiés.

EUG. ROUILLARD.

—o—

M. Auguste Choquette, fils de l'hon. sénateur Choquette, membre de la Société des Arts, Sciences et Lettres, a fait représenter, au cours du mois de janvier, au Théâtre Imperial, de Québec, “LE RETOUR,” piècette en un acte qui lui a valu le deuxième prix dans un concours dramatique qui avait été institué en 1918 par l'Alliance Artistique de Montréal. La troupe du Théâtre

Impérial a donné quatre représentations du "Retour." Le succès a été complet. A toutes ces représentations, on a dû refuser du monde. Le jeune auteur du "Retour" a été comblé des plus sincères éloges et nous y ajoutons cordialement les nôtres.

Nous serons heureux de publier dans un numéro prochain du *Terroir* le touchant travail de M. Choquette.

L'interprétation du "Retour" par les artistes du Théâtre Impérial a été des mieux réussies.

On a remarqué, voilà quelque temps, dans les vitrines de la maison Morency, rue St-Jean, un superbe portrait du feu Arthur Buies. Ce beau travail, d'un touche si énergique et si juste, est dû au pinceau du peintre Edmond Lemoine, membre de la Société des Arts, Sciences et Lettres, qui a donné, en l'exécutant de cette façon de maître, une nouvelle preuve de son beau talent. M. Lemoine a su mettre en saisissant relief cette physionomie si originale du meilleur de nos chroniqueurs québécois. Nous félicitons M. Lemoine de ce superbe travail.

Un critique disait au sujet de cette œuvre de M. Lemoine :

"Certes, il est toujours ingrat de peindre une physionomie, si intéressante soit-elle, d'après une photographie souvent peu fidèle, à laquelle l'artiste doit ajouter toute sa science du métier, jointe à l'interprétation artistique de l'œuvre à rendre ou du sujet à traiter."

M. Lemoine a su triompher avec aisance de ces difficultés.

La 6ième séance publique de la Société des Arts, Sciences et Lettres a eu lieu, le mercredi, 23 janvier, à l'Hôtel de Ville. Le succès de cette séance a dépassé celui de toutes les précédentes. L'auditoire était si nombreux qu'il a fallu remplir toutes les allées de sièges supplémentaires. La séance a été présidée par M. G. E. Marquis, le nouveau président de la Société, qui a prononcé, au début de la manifestation, une allocution de circonstance. L'hôte d'honneur de la Société à cette occasion était M. le général Landry, commandant de la division militaire de Québec.

La pièce de résistance de la soirée était une conférence faite par M. Adjutor Savard, journaliste, membre de la Société, qui a donné quelques impressions du voyage qu'il a fait, au cours de l'été dernier, avec les journalistes canadiens, en Angleterre, en Écosse et aux fronts des Flandres et du nord de la France. M. Savard s'est acquitté de sa tâche de la façon la plus charmante et la plus intéressante. A la fin de la soirée, il a fait dérouler sur l'écran un film cinématographique donnant quelques vues de ce voyage.

La partie musicale de la séance a été remplie par Mlle Louissette Frenette, élève de Madame Berthe Roy, qui a rendu au piano, d'une façon exquise. "Le murmure dans la forêt" de Listz, et qui a été rappelée. Un autre article du programme portait un morceau de chant qui a été exécuté par M. Ant. Lamontagne, élève de M. F. X. Mercier, qui a rendu de superbe voix de baryton: "Le Rhin," de Fourdrain et "Partir, c'est mourir un peu," délicieuse composition de son professeur, M. F. X. Mercier. M. Lamontagne était accompagné au piano par Mlle Cécile Mathieu.

La séance s'est terminée par quelques paroles aimables du général Landry à l'adresse de la Société et des participants de cette manifestation littéraire et musicale.

—o—

La prochaine séance publique de la Société des Arts, Sciences et Lettres aura lieu à l'endroit ordinaire. Le 28 février prochain. Le conférencier de la circonstance sera M. Léon Mercier-Gouin avocat, de Montréal, fils de Sir Lomer Gouin, et membre de la Société. M. Gouin parlera de nos "Amitiés ontariennes."

Des artistes de talent sont à préparer un superbe programme musical pour cette séance.

—o—

M. James Gilchrist, de Montréal, un artiste de beau talent, nous a adressé récemment un mignon calendrier tout joli et d'un genre peu banal. Sur le carton du calendrier proprement dit, M. Gilchrist a attaché une mignonne petite toile due à son pinceau et représentant un beau paysage d'hiver. L'exécution du sujet est parfaite et

elle est surtout d'une délicatesse de touche infinie. Une minuscule maison sise à la lisière d'un bois couvert de neige montre de presque imperceptibles fenêtres éclairées; et cette lueur intérieure, du ton le plus naturel, donne un effet saisissant de réalité au paysage.

Remerciements sincères et félicitations à l'auteur de ce joli travail.

—o—

M. F.-X. Mercier, notre distingué ténor québécois, professeur de chant, dont les quelques élèves déjà ont pu si hautement faire apprécier, aux séances publiques de la Société, leurs talents et les leçons de leur maître, nous a adressé quelques-unes de ses compositions musicales: "Ce que je chante," paroles de Blanche Lamontagne; "Mourir, c'est partir un peu," paroles de Louis Tiercelin; "Le Saint-Laurent," paroles de J. B. Caouette; "France," paroles de William Chapman; "O Canada," mon pays, mes amours," paroles de Fréchette; et une délicieuse composition de Madame Mercier—Isa Jeynevald—"Si l'heure qui sonne," paroles d'Adolphe Hardy, dédiée à Lady Gouin.

Point n'est besoin de faire ici l'éloge de toutes ces œuvres musicales déjà connues et si hautement appréciées de notre public québécois amateur de nos œuvres d'art du terroir.

Nos sincères remerciements à M. Mercier.

Pour l'année 1919, deuxième année de l'existence de la Société des Arts, Sciences et Lettres, les officiers du bureau d'administration sont:

Président, M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques de la province;

Vice-présidents: MM. Alonzo Cinq-Mars, journaliste, Avila Bédard, directeur de l'Ecole Forestière;

Secrétaire-archiviste, M. Damase Potvin, journaliste;

Secrétaire-correspondant, M. Alfred Mercil, professeur titulaire à l'Université Laval;

Trésorier, M. Joseph Patry, comptable au Ministère des Terres et Forêts;

Aviseur Légal, M. Onésime Gagnon.

Les comités permanents se composent comme suit:

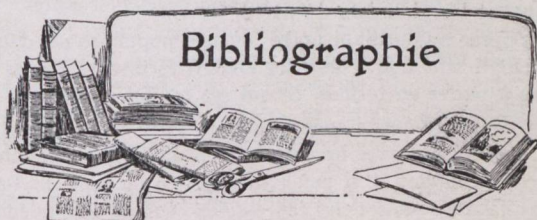
—o—

Comité de propagande: Président, M. J. H. Lavoie ; secrétaire, M. F. N. Savoie ; membres: M. M. Jos. S. Blais, G. C. Piché, Henri Pouliot.

Comité d'initiative: Président, le major Théo. Paquet ; secrétaire, M. Antoni Lesage ; membres: MM. Wilfrid Lacroix, Henri Collette, G. E. Tanguay.

Comité d'étude Président, M. Geo. Morisset ; secrétaire, M. J. S. Lesage ; membres: MM. Ed. Lemoine, Geo. Maheux, A. Létourneau, Henri Talbot.





Le Clergé Canadien-français—Revue mensuelle publiée par l'abbé J. B. A. Allaire, 108, rue Mondor, St-Hyacinthe.—Abonnement: \$2.00 par année.

M. l'abbé Allaire a décidé de continuer dorénavant sous forme d'une revue mensuelles on *Dictionnaire Biographique du Clergé Canadien-français*, et il a fondé dans cet objet *Le Clergé Canadien-français* dont vient de paraître le premier fascicule. Cette intéressante revue, comme l'ouvrage qu'elle complètera, est de consultation indispensable pour tous les prêtres, pour toutes les communautés religieuses, pour les journalistes, les hommes de profession, enfin, pour tous les catholiques. Cette revue est très exacte au point de vue biographique et fort soignée du côté typographique.

—o—

Albums de Guerre—publiés par le ministère de la Marine d'Italie. Le consul d'Italie à Montréal nous adresse quatre superbes albums publiés par le Ministère de la Marine d'Italie. Ces publications, d'une toilette typographique très soignée et dont le texte est en français, sont destinées à faire connaître à l'étranger le rôle de la marine italienne durant la guerre. Ces albums sont intitulés: "La Marine Italienne durant la guerre." "Pour l'Armée Serbe;" "Sous-Marins" et "Le Poème des Torpilleurs." Remerciements à qui de droit pour l'envoi de ces albums.

—o—

Les choses qui s'en vont—Cassettes canadiennes, par le frère Gilles, o.f.m.—Nouvelle édition corrigée et augmentée. Edition de "La Tempérance", 964, Dorchester Ouest, Montréal, 1918.—Voilà, ou nous nous trompons fort, le seul livre dont on peut dire qu'il est écrit véritablement dans la langue du terroir; car nous avons, une langue du terroir, un dialecte populaire, qui n'est pas un patois, quoiqu'on dise en certains quartiers, mais qui est tout simplement formée de mots et d'expressions du bon vieux français du XVIIe siècle et que nous avons heureusement conservés dans nos campagnes canadiennes. Ces vieux mots, ils ont l'air des étrangers dans notre langue française d'aujourd'hui que l'on veut rendre de plus en plus moderne; ils sont pourtant les maîtres, absolument comme

nous de la vieille province de Québec que l'on regarde comme des parasites et qui sommes pourtant les pionniers du pays.

On veut trop épurer aujourd'hui notre langage populaire et, dans ce travail d'épuration, accompli sans doute dans les meilleures intentions, on en est venu à forcer nos gens à parler en termes, ce qui est toujours ridicule.

Notre langage populaire existe encore dans certains coins de notre province, sans les affreux anglicismes, sans les termes trop modernes si inhabilement employés d'une façon générale; et si peu patois est ce langage du terroir qu'une conversation avec tous les mots et les expressions vieillots qu'elle comporte, peut être comprise par les plus instruits de nos Français modernes. Car, tous ces vieux mots, s'ils sont oubliés, s'analysent aisément et se comprennent sans effort.

Et voilà pourquoi je me sens porter à faire ici un léger reproche à l'auteur de "Les Choses qui s'en vont". C'est d'avoir pris la peine de forcer le typographe à user des caractères italiques pour souligner dans ce joli volume tous les mots que l'on est trop porté à croire des canadianismes et qui ne sont, en somme, que de bons vieux mots français que l'on devrait écrire, au moins, avec les mêmes caractères que les mots modernes, puisque les disciples de Gutenberg n'ont pas encore inventé de caractères spéciaux pour exprimer ces mots.

Voilà le seul reproche que nous aurions à faire aux délicieux croquis sur le vif du frère Gilles; comme tant d'autres de nos écrivains, il a eu peur de n'être pas compris en employant autrement qu'en les soulignant, nos bons vieux mots de notre vieux français, de notre bonne langue du terroir. Ils sont si imagés, si expressifs, ces bons vieux mots, que comme bien d'autre, je les aurais compris, sans qu'ils fussent soulignés, bien mieux que je n'aurais compris certains horribles anglicismes et la plupart des expressions modernes françaises que l'on imprime pourtant avec les caractères typographiques ordinaires.

D. P.

—o—

Great Undertakings—One impression of British war effort at Home and on the Western Front—par Arthur Penny—Imprimerie du "Quebec Chronicle," décembre, 1918.—Il a été écrit bien des choses sur la guerre depuis quatre ans; en effet, que d'articles, que d'études, que de brochures et que de volumes! Parmi ces derniers, aucun ne doit être plus sensible, plus impressionnant ni plus intéressant que ceux des auteurs qui vivent chez nous, que nous condoyons tous les jours et qui ont vu "de leurs yeux vu" les horreurs et les beautés du grand drame, qui en ont étudié sur place les leçons, qui en ont prévu les effets et scruté les causes à la lumière des faits présents dont ils eurent l'avantage inappréciable d'être, pendant un temps, les témoins oculaires à la fois horrifiés, émus et édifiés.

M. Arthur Penny, le sympathique rédacteur en chef du "Quebec Chronicle" est de ces derniers. M. Penny, avec plusieurs des nôtres de Québec, faisait partie du groupe des journalistes canadiens, qui, au cours de l'été dernier, répondant à l'invitation de Lord Beaverbrook, ministre de l'Information en Angleterre, a visité l'Angleterre, l'Ecosse, la France, les camps d'entraînement anglais, et surtout les fronts des Flandres et du nord de la France; et cela au fort de la grande lutte.

A son retour, M. Arthur Penny publia dans le "Chronicle" ses impressions de son voyage dans une série d'articles bien faits, bourrés de renseignements de détails et de faits, et qui furent beaucoup remarqués. Le premier, parmi ses compagnons de voyage, il eut l'idée de faire de ces comptes rendus, un volume qu'il intitula "Great Undertakings" qui n'est assurément pas le moindre joyau à notre littérature anglo-canadienne. C'est un fort joli volume au point de vue typographique et un ouvrage intéressant quant au fond; bien écrit et soigné quant à la forme. Ajoutons que le livre de M. Penny est précédé d'une fort belle préface par M. E. Nichols, ancien journaliste qui eut assurément son heure de célébrité dans une circonstance célèbre, et qui est aujourd'hui directeur de l'Information Publique pour le Canada.

Grâce aux renseignements précieux qu'il contient sur les faits et gestes de nos braves soldats, incorporés il est vrai, dans l'armée anglaise, mais qui ont fait figure à part, grâce à la façon de présenter les grands faits de la grande guerre et de détacher les leçons qui se dégagent des divers péripéties de ce cauchemar, nous recommandons cet ouvrage anglais à tous nos lecteurs.

D. P.

—o—

En relisant les vieilles pages—par Ginevra. La Compagnie de Publication "Le Soleil", Limitée, Québec.—Voici un joli volume formé des chroniques choisies avec soin parmi celles que, depuis plus de dix ans, Ginevra a publiées chaque semaine dans le "Soleil". A tous égards, nous avons le droit d'être fiers, nous de Québec, de ce nouveau fleuron ajouté à notre couronne littéraire. Les femmes auteurs sont plutôt rares chez nous, mais nous préférons le qualitatif, au quantitatif. L'auteur de "En relisant les Vieilles pages" est une fervente travailleuse de la pensée; c'est une apôtre et chacune de ses "vieilles pages" est une leçon féconde dictée par cet esprit de véritable apostolat intellectuel qui la distingue. Le livre de Ginevra constitue, en somme, un beau traité d'éducation familiale que toutes les jeunes filles devraient lire et méditer. L'objet que poursuit Ginevra est précis, et une amie de l'auteur, Colette, l'a bien défini: "Eclairer d'un peu de poésie les sentiers parfois sombres du devoir, élever l'âme vers ce qui est meilleur et plus grand que le terre à terre journalier." Et alors, ce ne sont plus de "vieilles pages;" ce sont des pages jeunes et qui le seront toujours parce que

l'objet qu'elles veulent atteindre est toujours et plus que jamais de notre temps, de celui que nous vivons en trépidant—affaire de siècle d'automobilisme sans doute—et en aspirant constamment vers des objets carrément opposés à celui qu'indique l'auteur si agréablement philosophe du livre précieux que nous signalons; ce sont des pages également jeunes par les souvenirs tout récents qu'elles évoquent et qu'elles précisent de façon si touchante; jeune par le style gracieux et fleuri et qui, partant, embaume l'âme et le cœur; elles ont même la grâce des roses nées d'hier,—mais qui ne seront pas, nous l'espérons, oubliées demain. Elles seront, au contraire, ces jeunes "vieilles pages", porteuses de la bonne parole qui, lorsque le ciel et la terre passeront, ne passera point.....

On se compteait trop d'analyser chez nous des livres qui, malgré les louanges dont on couvre leurs feuillets ne sont devant nos yeux que des étrangers, des inconnus. Exaltons et lisons surtout ceux qui évoquent, entre leurs pages, des visions, des sites, des sourires, des figures amies. Combien de ces derniers volumes pourraient réclamer de nous une image où nous fixerions l'emblème que leur attribue notre souvenir! Et tel est le livre de Ginevra qui est comme la voile venue à nous de la haute mer et dont les blancheurs portent le reflet d'une aube sereine.

D. P.

La paroisse de Saint-Nicolas. La famille Paquet et les Familles Alliées, par Hormidas Magnan. Imprimerie Laflamme, 34, rue Garneau, Québec, 1918. Format in-12, 334 pages, 19 photogravures hors-texte sur papier glacé, et 11 dans le texte.

Les morts ne dorment plus dans l'oubli méprisant
Car du passé j'ai fait un éternel présent!

(Zidler).

Cet épigraphe, sur la couverture du volume, est bien choisi. Il rappelle le motif louable qui a animé l'auteur de ces pages: faire revivre le passé en lui élevant un monument impérissable. En 1880, M. l'abbé H.-R. Casgrain avait donné l'exemple en faisant la description d'une *Paroisse canadienne au XVIIe siècle* (Rivière-Ouelle). Depuis cette date, plusieurs écrivains ont remué bien des registres, des annales, des papiers de famille, questionné les *vieux*, pour établir, sous une forme aimable et facile à consulter, la *petite* histoire de nos paroisses canadiennes, La renommée de ces chercheurs ne sera peut-être pas aussi hautement proclamée que celle des historiens de la *grande* histoire, mais nous estimons qu'ils ont droit à une forte part de notre reconnaissance, et à notre admiration, parce qu'ils accumulent ainsi dans le silence du cabinet les matériaux qui serviront plus tard au récit du développement de la province, de même qu'à l'étude des mœurs de ses habitants. Dans un style sobre, qui se lit bien, M. H. Magnan trace les grandes lignes de l'histoire de la paroisse de Saint-Nicolas et s'attache plus particulièrement à la généalogie de la famille Paquet à laquelle il est allié.

Dans l'*Avant-propos* de son travail, M. Magnan dit: "Nous avons confiance que le présent ouvrage intéressera les gens de Saint-Nicolas, particulièrement les anciens qui en sont partis." Et bien d'autres aussi. Et nous souhaitons que M. Magnan trouve de nombreux imitateurs dans la province. Rien de plus propre à développer l'esprit de foi et le patriotisme chez les nôtres que ces monographies paroissiales toutes imprégnées du culte de nos traditions! Comme des flambeaux, elles éclairent un passé plein d'enseignements généreux et suggestifs.

Terminons cette courte notice par une belle pensée de Mgr L.A. Paquet, l'un des membres les plus distingués de la famille dont il est parlé dans ce volume: "La terre canadienne a été pour nos ancêtres une école de courage, un principe de constance, de virilité et de stabilité. Et c'est dans la culture et l'amour de la terre, grandi et annobli par le culte et l'amour de Dieu, que le peuple canadien continuera de trouver, avec une honnête aisance, le secret de cette simplicité de mœurs, de cet esprit de famille, et de toutes ces nobles vertus qui ont fait la gloire et le salut de nos pères."

G.-E. M.

—o—

La Revue Acadienne, directeur: Dr Ed. D. Aucoin, membre de la Société Historique de Montréal, 1918, Montréal. Le Dr Aucoin nous adresse la collection complète de cette excellente revue—de janvier 1917 à mai 1918—, qui, avec le *Pays Laurentien* et le *Petit Canadien*, formeront, bientôt une seule revue portant le titre de la *Revue Nationale*. On regrettera assurément la disparition de la *Revue Acadienne* qui était une œuvre admirable, fermement dévouée aux intérêts acadiens. Rien, assurément, ne devait être plus propre à développer et à entretenir la culture intellectuelle chez les symathiques rescapés du "grand déménagement" que cette revue bien soignée, de tenue littéraire parfaite, qui, chaque mois, venait redire quelques belles pages de l'histoire si mélancolique du pays d'Évangéline et stimuler, par l'évocation de l'exemple des aïeux historiques, les nobles ambitions de la génération présente, la *Revue Acadienne* rafraîchissait en un mot notre mémoire à l'égard de la vieille Acadie dont "l'histoire est écrite en plus d'un cimetière."

Nous remercions sincèrement le Dr Aucoin de l'envoi de cette collection de la *Revue Acadienne*, laquelle sera l'une des plus précieuses de la bibliothèque du *Terroir*.

—

Les Constitutions du Canada, par Alfred-D. Decelles, C.M.G.—(Librairie Beauchemin).—L'infatigable conservateur de la bibliothèque du Parlement fédéral ne se lasse pas dans les recherches incessantes qu'il a faites à travers l'histoire politique de notre pays. Cette fois, il vient de faire l'histoire, claire, suc-

cincte, des constitutions qui nous ont régi à venir jusqu'à présent, depuis la grande charte jusqu'à la Constitution de 1867 en passant par celles de 1791 et de 1840. Nous avons dans cette nouvelle brochure de M. DeCelles un résumé de toute l'histoire politique de notre pays.

—
 “*Journal de l'expédition du Chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson, en 1886,*” édité et annoté par l'abbé Ivanhoë Caron, missionnaire colonisateur.—La Compagnie de l’“Eclaircur” Beauceville, éditeur.

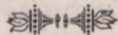
M. l'abbé I. Caron, vient d'enrichir notre littérature d'un précieux travail. Le journal du Chevalier de Troyes n'a jamais été publié et il est conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris. C'est une relation intéressante du voyage fait en 1886 par le Chevalier de Troyes, ayant pour compagnons, entre autres, les frères d'Iberville, à la Baie d'Hudson, où ils avaient reçu ordre de déloger les Anglais. C'est donc un document fort intéressant que nous donne M. l'abbé Caron, sur l'époque des premiers explorateurs des lointaines régions du Nord.

M. l'abbé Caron a fait précéder le journal du Chevalier de Troyes d'un aperçu historique complet de toutes les expéditions qui furent faites à la Baie d'Hudson jusqu'au traité d'Utretch et il a accompagné le récit de l'explorateur d'un grand nombre de notes qui font voir en l'auteur un chercheur et un érudit.

D. P.

—
Le Pays d'Évangéline, depuis son origine jusqu'à nos jours—collection laurentienne—par le Dr. Ed. D. Aucoin, membre de la Société historique de Montréal, directeur de la *Revue Acadienne*, précédée d'une préface de Casimir Hébert, et d'une introduction de Benjamin Sulte, Editeur: *Le Pays Laurentien*, G. Malchelosse, Montréal.—Parlant de l'ouvrage du Dr Aucoin, M. Benjamin Sulte disait: “Le docteur Aucoin va contribuer à faire comprendre aux Canadiens l'importance de ne pas désassocier les souvenirs de nos deux peuples. Les Acadiens si éloignés de nous pendant deux siècles et trois quarts se soudent maintenant avec nos petites colonies du bas du fleuve. La chaîne française va de l'isthme de Shédiac jusqu'au centre d'Ontario. Evidemment, nous avons gagné du terrain.”

En effet, le Dr Aucoin appartient à la phalange de ceux qui auront le mieux évoqué dans nos âmes le souvenir de la vieille Acadie et nous l'aura partant fait aimer davantage en racontant en une forme condensée les origines et les développements de ce pays légendaire, aux gens d'honneur et de vertu, héros à jamais célèbres d'un sombre drame.



PROVINCE DE QUEBEC (Canada)

TERRES à VENDRE

Brillant avenir pour les colons et les industriels

Il y a plus de SIX MILLIONS d'acres de terres—arpen-
tées et divisées en lots de fermes—à vendre dans la provin-
ce de Québec.

Le prix de ces terres est de soixante sous l'acre.

Les colons qui désirent se créer un établissement peuvent
acheter un lot de cent acres dans l'une des régions suivantes :

Région du Lac Saint-Jean et du Saguenay ;—Région de
l'Outaouais et du Témiscamingue ;—la Vallée de Métapédia ;
—la Gaspésie ;—l'Abitibi.

Quelques-unes de ces régions offrent des avantages excep-
tionnels.

CONCESSIONS FORESTIERES

Les concessions forestières—ou les permis de couper du
bois sur les terres de la Couronne—se vendent à l'enchère pu-
blique.

Avis de ces ventes est donné dans les journaux du pays.

Ces concessions forestières comprennent, selon les régions,
toute espèce de bois : pin, épinette blanche, épinette noire,
cèdre, érable, merisier, hêtre, sapin, tremble, etc.

Elles sont sujettes à une rente foncière de cinq piastres par
mille, payable avant le premier septembre de chaque année.

POUVOIRS HYDRAULIQUES

Pour faciliter le développement industriel dans la provin-
ce, le département des Terres et Forêts loue les cascades ou
chûtes formées par les rivières ou les lacs.

Le prix de ces concessions varie suivant l'importance et la
puissance de ces pouvoirs hydrauliques.

Pour renseignements plus précis s'adresser au

DEPARTEMENT des TERRES et FORETS

QUEBEC, CANADA

PRETEZ
VOTRE
ARGENT A **6%**

AUX
MUNICIPALITES
AUX
COMMISSIONS SCOLAIRES
ET AUX
FABRIQUES

ADRESSEZ-VOUS A
HAMEL & MACKAY
NOTAIRES
REPRESENTANTS DE
Versailles, Vidricaire, Boulais, Ltée
90, rue St-Jacques, Montréal

BUREAUX A QUEBEC
198, Rue St-Jean, angle de la rue St-Eustache
TELEPHONE 4445